



Chambre des communes
Canada

DES CHOIX RENTABLES POUR TOUS

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**Bruce Halliday, député
Président**

Juin 1993

DES CHOIX RENTABLES POUR TOUS

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**Bruce Halliday, député
Président**

Juin 1993

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 39

Le mardi 8 juin 1993

Président: Bruce Halliday

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 39

Thursday, June 8, 1993

Chairperson: Bruce Halliday

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Droits de la personne et de la condition des Personnes handicapées

Human Rights and the Status of Disabled Persons

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(3)b du Règlement, étude concernant l'intégration économique des personnes handicapées

Y COMPRIS:

Le Septième rapport à la Chambre

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(3)(b), consideration of the Economic Integration of Disabled Persons.

INCLUDING:

The Seventh Report to the House

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

WITNESS:

(See back cover)

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991–1992–1993

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991–92–93

COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE ET
DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Bruce Halliday

Vice-présidents: Jean-Luc Joncas
Neil Young

Membres

Terry Clifford
Louise Feltham
Beryl Gaffney
Allan Koury
Beth Phinney—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Lise Laramée

STANDING COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS AND THE
STATUS OF DISABLED PERSONS

Chairperson: Bruce Halliday

Vice-Chairmen: Jean-Luc Joncas
Neil Young

Members

Terry Clifford
Louise Feltham
Beryl Gaffney
Allan Koury
Beth Phinney—(8)

(Quorum 5)

Lise Laramée

Clerk of the Committee

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

LE COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

a l'honneur de vous présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Conformément au mandat conféré par l'alinéa 108(3)*b*) du Règlement, le Comité a étudié la question de l'intégration économique des personnes handicapées et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

Table des matières

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 — LE PERSONNEL : UN AVANTAGE CONCURRENTIEL	5
La question	5
Les questions	5
Les experts	5
CHAPITRE 2 — TIRER PROFIT DU MARCHÉ	13
La question	13
Les questions	13
Les experts	13
CHAPITRE 3 — UN MARCHÉ DE MILLIONS	19
La question	19
Les questions	19
Les experts	19
CHAPITRE 4 — DE SINGULIERS PARTENAIRES	27
La question	27
Les questions	27
Les experts	27
LISTE DES RECOMMANDATIONS	35
LISTE DES PARTICIPANTS AU FORUM PARLEMENTAIRE DU 30 MARS 1992, DES CHOIX RENTABLES POUR TOUS	39
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	43
PROCÈS-VERBAL	45

DES CHOIX RENTABLES POUR TOUS

INTRODUCTION

Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées examine la question de l'intégration économique des handicapés depuis le début de la trente-quatrième législature. Le Comité s'est rendu dans toutes les régions du pays pour y recueillir le témoignage de personnes handicapées de toutes conditions sociales, de leurs amis non-handicapés, de membres de leur famille, de leurs employeurs et de fournisseurs de services. Toutes ces personnes nous ont transmis des renseignements révélateurs que nous jugeons important de vous communiquer.

Au cours de ces audiences, nous nous sommes rendu compte qu'un nombre impressionnant de particuliers et d'organismes aux intérêts les plus divers partagent le même point de vue sur cette question. Non moins étonnant est le fait qu'un grand nombre d'entre eux estiment être seuls à prêcher dans le désert, à lutter pour des changements. Leur message est essentiellement le même : les Canadiens refusent de remettre en question les mythes entourant les prix à payer pour ces changements. Ils ne se rendent pas compte à quel point il est coûteux, d'un point de vue économique et humain, de refuser de changer les lois, les politiques et les méthodes pour les adapter aux besoins des personnes handicapées.

Les membres de ce Comité permanent ont reconnu, individuellement et collectivement, que ce ne sont pas les décrets et les lois qui génèrent des changements permanents et bénéfiques, mais plutôt la réalité économique et les besoins de la société. Dans une société comme la nôtre, où tout est fonction de la production et de la consommation de biens et de services, ceux qui sont exclus du marché sont fondamentalement marginalisés.

La conclusion tirée par le Comité est simple. Elle figure d'ailleurs dans notre premier rapport à la Chambre des communes, intitulé *S'entendre pour agir* : à l'instar des autres Canadiens, les personnes handicapées ont besoin d'un niveau de vie décent afin de jouir d'une qualité de vie acceptable.

Le Comité a fait une autre constatation au cours de son étude : il existe une corrélation entre tous les problèmes que vivent les handicapés. Par exemple, l'emploi est directement lié au régime fiscal ainsi qu'à l'accès à l'enseignement et à la formation, éléments qui, à leur tour, sont fonction des moyens de transport, du logement et des dispositifs d'aide offerts aux personnes handicapées. Or, pour avoir accès à toutes ces ressources, il faut disposer d'un revenu suffisant.

Pour bien évaluer ce que représente le versement d'un revenu adéquat aux personnes handicapées, les Canadiens doivent tenir compte du fait que ces personnes handicapées qui désirent travailler rencontrent certains obstacles. Nous avons soulevé ce point plus tôt dans notre rapport intitulé *Les personnes handicapées, une réalité*, lorsque nous avons affirmé que «les personnes handicapées qui bénéficient d'un soutien du revenu et qui acceptent un emploi perdent la plupart du temps toute une série de services dont ils ont absolument besoin pour vivre : des services de soutien, des médicaments, des appareils. On ne parle pas d'articles de luxe. Les personnes handicapées qui entrent sur le marché du travail doivent être confiantes que c'est à long terme, que leur chèque de paie sera plus élevé que ce qu'il en coûte pour fonctionner avec leur handicap, et qu'il leur restera un peu d'argent pour vivre (p. 11)».

Évidemment, comme nous l'avons signalé, «les problèmes vécus par les personnes handicapées sont plus compliqués que la plupart des difficultés sociales et économiques que doit vaincre le reste de la société. Contrairement à bien d'autres problèmes qu'éprouvent d'autres groupes, un handicap entraîne des coûts permanents qui ne sont pas reconnus. Les solutions à ces problèmes exigent une meilleure concertation entre secteurs, entre compétences et entre ministères (p. 2)».

Pour venir à bout de ce problème, le public doit exercer des pressions sur les politiques pour renforcer leur volonté d'agir. D'après les membres du Comité, les Canadiens appuieront les mesures d'action proposées une fois qu'ils auront pris conscience de l'ampleur du problème. Voici ce que montrent les chiffres de Statistique Canada pour l'année 1986 :

1. Les personnes handicapées sont moins susceptibles de s'intégrer à la population active

Sur dix personnes souffrant d'un handicap, sept, âgées entre 15 et 64 ans (1 255 000 en 1986), ont déclaré que leur capacité de travail était amoindrie. De ce nombre, 38 p. 100 ont affirmé occuper un emploi ou en chercher un.

Les 62 p. 100 qui restent et qui ne font pas partie de la population active représentent un groupe important qui, si les conditions étaient adéquates, pourrait trouver ou occuper un emploi. Dressant le profil des inactifs, Statistique Canada a constaté que les femmes sont beaucoup plus susceptibles de se trouver dans ce groupe que les hommes (71 p. 100 contre 52 p. 100); elles ont également un niveau de scolarité moins élevé (les personnes n'ayant fait que des études primaires ont deux fois moins de chances de s'intégrer à la population active que celles possédant un niveau de scolarité plus élevé). Et, comme on pouvait s'y attendre, leur revenu est plus faible (8 300 \$ contre 16 000 \$ pour les personnes actives).

2. Les personnes handicapées sont plus susceptibles de toucher un revenu moins élevé ou d'être sans emploi.

Les handicapés adultes qui travaillent à temps plein touchent un revenu moins élevé que les personnes non-handicapées (18 000 \$ contre 19 500 \$ pour les femmes, et 27 000 \$ contre 30 500 \$ pour les hommes). Quarante-deux pour cent (712 000) des handicapés adultes vivant en domicile privé occupent un emploi, contre 70 p. 100 de leurs collègues ne souffrant d'aucun handicap. Plus de 50 p. 100 des personnes ayant un emploi ont déclaré que leur capacité de travail était amoindrie et 25 000 ont affirmé avoir des besoins spéciaux non encore comblés.

Les résultats préliminaires de l'enquête postcensitaire sur l'incapacité (1991) indiquent que le nombre de Canadiens ayant déclaré avoir une incapacité est passé de 3,3 millions (13,2 p. 100) à 4,2 millions (15,5 p. 100). Il ne fait aucun doute que les résultats ultérieurs révéleront également une augmentation du nombre de personnes handicapées n'occupant pas d'emploi ou étant sous-employées.

Le désir de changement, l'état actuel de l'économie et les données statistiques nous ont amené à conclure que la situation des années 90 exige que l'on agisse avec prudence et attention et que l'on s'efforce d'utiliser efficacement les maigres ressources qui existent. Les Canadiens doivent réfléchir au fait que les coûts des programmes relatifs à l'emploi ou aux logements sont contrebalancés par les économies qu'entraîne la participation des personnes handicapées à l'économie du pays. Nous sommes convaincus que la contribution de ces personnes l'emporte largement sur les coûts.

Le Comité a remarqué que, trop souvent, la collaboration entre les entreprises, les gouvernements et les syndicats se fait sans tenir compte des préoccupations des personnes handicapées. Lorsqu'on pense à ces personnes, ce n'est qu'une fois le processus avancé. Plus souvent qu'autrement, la collaboration économique et sociale avec les handicapés se fait selon des cas particuliers, non pas en fonction d'une stratégie ou d'un plan global.

C'est dans le but d'instituer des changements que le Comité a décidé d'utiliser le mandat spécial que lui confère la Chambre des communes — de formuler des propositions d'initiatives visant à l'intégration et à l'égalité des personnes handicapées dans tous les secteurs de la société canadienne — et d'entreprendre une initiative peu orthodoxe. Avec l'appui et l'aide du président de la Chambre des communes, nous avons organisé un forum parlementaire sur la place qu'occupent les personnes handicapées dans l'économie canadienne. Les 29 et 30 mars 1992, des parlementaires, des gens d'affaire, des dirigeants syndicaux et des personnes handicapées se sont rassemblés sur la Colline du Parlement en vue de participer à un forum intitulé «Des choix rentables pour tous».

Bon nombre de ces partenaires éventuels réunis sous les auspices du président de la Chambre et du Comité se rencontraient pour la première fois. Ils ont passé une journée entière à discuter des mesures pratiques et concrètes que leur secteur respectif pourrait prendre pour intégrer les personnes handicapées à la vie économique du Canada. Le matin, les participants, répartis en quatre groupes, ont participé à des séances de travail à huis clos et, l'après-midi, les experts-conseils et les présidents de chaque groupe ont fait état de leurs conclusions lors d'une réunion publique du Comité permanent.

Il est rare qu'un comité parlementaire ait l'occasion de réunir, en un seul endroit et en même temps, un groupe de personnes aussi talentueuses. L'année suivante, le Comité permanent a invité plusieurs experts des entreprises, des syndicats et des groupements de personnes handicapées, à faire une évaluation du Forum et à suggérer d'autres mesures de nature à favoriser l'intégration économique des personnes handicapées. Ce sont donc les vues de ces intervenants que l'on retrouve dans le présent rapport. Nous les remercions de leur analyse éclairée de la question. Nous nous sommes d'ailleurs inspirés de leurs observations pour formuler nos recommandations au Parlement. Nous espérons que notre travail démontrera qu'en plus d'avoir écouté les propos des témoins, nous avons également saisi la complexité des problèmes et proposé des mesures appropriées.

Le Comité a recommandé que l'on s'occupe de la situation des personnes handicapées dans le cadre de la planification nationale et qu'on leur donne une place de premier plan dans les programmes de développement.

C'est dans le but d'instaurer ces changements que le Comité a décidé d'organiser un séminaire sur les personnes handicapées en 1981. Le séminaire sera consacré à l'étude de la situation des personnes handicapées dans les différents secteurs de la vie sociale et économique. Les participants au séminaire seront des représentants des gouvernements, des organismes de personnes handicapées, des universités, des associations de personnes handicapées, des médias, des entreprises et des organisations de la société civile.

Bon nombre de ces personnes handicapées ont été rencontrées par le Comité et du Comité se rendent compte que la situation des personnes handicapées est souvent difficile. Les personnes handicapées ont souvent des difficultés à accéder à l'éducation, à l'emploi, à la formation, à la santé, à la culture, à la récréation, à la participation sociale et à la vie en général. Les personnes handicapées ont souvent des difficultés à accéder à l'information, à la communication, à la participation sociale et à la vie en général.

Il est évident que la situation des personnes handicapées est difficile. Les personnes handicapées ont souvent des difficultés à accéder à l'éducation, à l'emploi, à la formation, à la santé, à la culture, à la récréation, à la participation sociale et à la vie en général. Les personnes handicapées ont souvent des difficultés à accéder à l'information, à la communication, à la participation sociale et à la vie en général.

Le Comité a recommandé que l'on s'occupe de la situation des personnes handicapées dans le cadre de la planification nationale et qu'on leur donne une place de premier plan dans les programmes de développement.

Le Comité a recommandé que l'on s'occupe de la situation des personnes handicapées dans le cadre de la planification nationale et qu'on leur donne une place de premier plan dans les programmes de développement.

LE PERSONNEL : UN AVANTAGE CONCURRENTIEL

LA QUESTION

Dans le contexte de la globalisation des marchés, une main-d'oeuvre hautement qualifiée est un atout précieux. La main-d'oeuvre est un des éléments de la production sur lequel les pays industrialisés peuvent agir. La possibilité de nous assurer un avantage concurrentiel est donc à notre portée, à condition de vouloir agir.

Le travail n'est plus synonyme d'efforts physiques comme par le passé. Les technologies nouvelles — télécopieurs, micro-ordinateurs, vidéos interactives, télématique et disques vidéos — ont changé la vie de tous les jours.

S'ajuster aux réalités nouvelles est un défi pour tous les Canadiens, pas seulement pour les handicapés. Pourtant, les personnes handicapées représentent le plus large segment sous-utilisé de la population active. Le Canada compte 1,8 million d'adultes handicapés, dont plus de 80 p. 100 sont soit inemployés ou sous-employés. Ces données révèlent ainsi un potentiel considérable non utilisé. Ils pourraient occuper les places laissées par les travailleurs qui prennent leur retraite. Comme de moins en moins de jeunes entrent sur le marché du travail dans les années 90, les handicapés sont une source importante de main-d'oeuvre apte à combler les offres d'emploi.

LES QUESTIONS

1. Comment allons-nous investir dans le potentiel de main-d'oeuvre qu'offrent les personnes handicapées et assurer leur perfectionnement?
2. Vu l'évolution constante du marché du travail, l'importance croissante attachée à l'éducation permanente et la nécessité d'avoir une main-d'oeuvre souple et adaptable, comment pourrions-nous modifier le milieu de travail de façon à encourager les personnes handicapées à réaliser leur plein potentiel d'emploi?

LES EXPERTS

M. Jacques Garon (directeur de la recherche socio-économique, Conseil du patronat du Québec) : En ce qui concerne l'offre de main-d'oeuvre, les démographes nous disent que la croissance de la population active sera lente au cours des prochaines années et que le nombre de jeunes s'intégrant à la population active diminuera de façon notable, compte tenu d'un faible taux de fertilité et de l'augmentation prévisible.

Compte tenu du vieillissement de la main-d'oeuvre dû à l'expansion du groupe de travailleurs de 35 à 54 ans, c'est ce groupe d'âge qui devra de plus en plus s'adapter aux nouvelles conditions du marché du travail découlant des progrès techniques, de l'accroissement de la demande pour de nouveaux produits et services et de la concurrence croissante sur le marché international.

En ce qui concerne la féminisation croissante de la main-d'oeuvre, d'ici l'an 2000, les femmes compteront pour environ 45 p. 100 de la main-d'oeuvre et 60 p. 100 d'entre elles travailleront. Par ailleurs, les femmes occuperont une place croissante dans bon nombre de professions traditionnellement masculines, surtout celles qui exigent des études supérieures.

En ce qui concerne l'éducation, même si les niveaux d'instruction augmentent, il y aura toujours sur le marché du travail, au cours des années 90, un grand nombre de personnes qui n'auront pas fréquenté d'établissements postsecondaires et qui n'auront même pas terminé leurs études secondaires. Or, la plupart des emplois exigeront, au cours des prochaines années, une formation de base de plus en plus poussée. On parle de 12 à 14 ans d'études avant de se spécialiser dans un domaine, de manière à faciliter l'adaptation continue des employés aux nouvelles formes d'organisation du travail et aux nouvelles technologies.

Par ailleurs, l'enquête sur l'alphabétisation effectuée par de nombreux organismes depuis l'étude de Southam, en 1987, a fait ressortir certains faits alarmants. Selon cette étude, 8 p. 100 des Canadiens adultes sont analphabètes et 16 p. 100 d'entre eux sont analphabètes fonctionnels, soit un taux combiné d'analphabétisme de 24 p. 100, ce qui représente environ 4 millions et demi de Canadiens adultes.

Si l'on tient compte des pressions démographiques et du vieillissement de la population active, et que l'on ajoute à cela le besoin de formation continue pour la majorité des travailleurs et des travailleuses et les limites de l'État providence, il va falloir, plus que jamais, que les individus fassent preuve de volonté personnelle pour rester dans la course aux emplois qui offriront un niveau de vie décent au cours des prochaines années.

En ce qui concerne la demande de main-d'oeuvre, à partir de l'année prochaine, on peut s'attendre à une diminution lente du taux de chômage au pays, mais on parle toujours d'un taux de chômage moyen d'environ 7 à 8 p. 100 au Canada d'ici la fin du siècle. Cette prévision ne peut pas tenir compte évidemment des politiques d'immigration au Canada, pas plus que des chocs économiques imprévus qui sont toujours possibles sur une longue période de temps.

Les entreprises de fabrication canadiennes devront de plus en plus leur expansion à l'orientation de leur production vers les produits spécialisés à forte valeur ajoutée. Cette nouvelle orientation fera appel à des compétences d'un niveau élevé, plus spécialisées, combinées à de nouvelles techniques de production. La moitié des entreprises manufacturières à rendement élevé ou supérieur à la moyenne seront classées dans le groupe de technologie de pointe. Étant donné que le secteur des services représentera environ 75 p. 100 de la production globale à la fin des années 90, c'est de ce secteur que proviendra la plus grande partie de la demande de main-d'oeuvre.

De façon générale, que ce soit dans le secteur de la fabrication ou dans celui des services, il y aura une augmentation des exigences scolaires et régression des emplois peu spécialisés. Il est frappant de constater qu'un grand nombre des emplois à forte croissance auront des exigences scolaires et professionnelles de haut niveau. En fait, de tous les emplois qui seront créés jusqu'à l'an 2000, 60 p. 100 exigeront une instruction un peu plus poussée que le secondaire et 11 p. 100, un diplôme universitaire.

Au cours des prochaines années, nous aurons de nouveau une croissance économique modérée, mais encore une fois, tout au long de cette décennie, le chômage va rester élevé. L'évolution démographique va transformer le processus d'adaptation de la main-d'oeuvre. La régression de la main-d'oeuvre des jeunes va rendre plus difficile l'adaptation de la main-d'oeuvre

en général en période de croissance ou de ralentissement économique. Cette adaptation incombera en majeure partie aux travailleurs d'âge mûr ou âgés. Les femmes adultes constitueront une source de compétence d'importance croissante. Le déplacement structurel de l'emploi vers le secteur des services se poursuivra, de même que la croissance des effectifs de professionnels et de cadres. Le progrès technologique continuera d'avoir de fortes répercussions sur la main-d'oeuvre. Les pénuries de main-d'oeuvre spécialisée continueront de se manifester, tandis qu'un taux de chômage élevé persistera inégalement à travers les régions.

La croissance de la concurrence internationale et les changements qu'elle impose à tous les secteurs économiques mettent encore davantage en évidence la nécessité d'améliorer les compétences. Des pressions de plus en plus fortes seront exercées sur les systèmes d'enseignement par les travailleurs qui occupent des emplois peu rémunérateurs et qui désirent améliorer leur situation.

Voilà quelques grandes tendances révélées par ma boule de cristal. Si elles s'avèrent exactes, on peut imaginer alors que les problèmes auxquels sont et seront confrontées les personnes qui sont handicapées physiquement ou mentalement devront requérir une solution urgente pour qu'elles puissent s'intégrer plus facilement au marché du travail.

Mme Mona Katawne (directrice des programmes d'équité, Manitoba Telephone System) : Il est extrêmement important de comprendre le rôle des femmes, des autochtones, des minorités visibles et des personnes handicapées dans notre population vieillissante. J'appartiens à la génération du baby-boom, et je vois déjà les effets qu'auront le vieillissement et les handicaps sur le consumérisme et l'économie. C'est un effet considérable. Cette question ne fait toujours pas l'objet d'une vision claire ou d'un programme d'éducation.

On pourrait peut-être encourager l'industrie canadienne à investir dans la recherche-développement de manière à tenir compte des changements, ergonomiques nécessaires dans une société où la population vieillit et où les handicaps sont de plus en plus la règle.

NOTRE RECOMMANDATION

Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 1

Le gouvernement devrait de toute urgence prendre des mesures en vue de favoriser l'intégration des personnes handicapées au marché du travail, qui est actuellement en évolution. Ces mesures devraient tenir compte des tendances démographiques, du transfert d'emplois vers le secteur des services et de la pénurie prévue de travailleurs qualifiés.

Mme Ruth Warick (directrice, Disability Resource Centre, Université de la Colombie-Britannique) : Beaucoup de personnes handicapées font face aux trois grands problèmes : le chômage, le sous-emploi et la sous-utilisation. Quatre-vingt pour cent des personnes handicapées sont soit au chômage soit sous-utilisées, et la plupart sont exclues de la population active pour des raisons qui n'ont rien à voir avec leur santé.

Les personnes handicapées qui ont des emplois font face non au plafond de verre — comme l'appellent certains groupes — mais au plafond de béton. La moitié des personnes handicapées trouvent qu'elles n'ont aucune occasion d'avancer dans la population active.

On trouve des mythes partout. Par exemple, on dit que la sévérité du handicap détermine si la personne trouvera un emploi ou non. En fait, le facteur déterminant n'est pas la gravité du handicap. Les compétences en communications, les compétences sociales et le niveau d'éducation sont des facteurs plus importants.

On dit aussi que les aménagements spéciaux coûtent beaucoup d'argent. En fait, 80 p. 100 des aménagements requis coûtent moins de 1,000\$. Lorsqu'ils coûtent plus, il y a certains fonds disponibles, et il devrait y en avoir encore plus.

Il y a un troisième mythe, celui selon lequel une même stratégie fonctionnera pour tous les handicapés. Comme nous le savons tous bien, les handicapés ne constituent pas un groupe homogène; ils varient selon le type de handicaps — physiques, qui sont d'ailleurs très divers, et mentaux. Ils varient en fonction d'autres caractéristiques : chez les handicapés, il y a des femmes, des autochtones, et aussi des membres de minorités, si bien qu'ils sont doublement pénalisés. Ils varient selon l'âge qu'ils avaient lorsqu'ils sont devenus des handicapés : pour certains, leur handicap était congénital, pour d'autres, ils ont été frappés au cours de leur jeunesse; ou d'autres encore sont devenus des handicapés à l'âge adulte, comme les travailleurs qui subissent des blessures, et d'autres encore sont devenus des handicapés à un âge plus avancé. Il n'existe pas de stratégie unique qui puisse être appliquée à toutes les personnes handicapées. On sait d'ailleurs que toutes ces personnes ne recherchent pas nécessairement un emploi à plein temps. Ce qu'il nous faut donc, c'est leur offrir des options et des choix.

L'éducation et la formation sont une des clés qui ouvrent l'accès à l'emploi. Nous savons que, dans ce domaine, la situation est catastrophique. Selon une enquête effectuée par Statistique Canada en 1983-1984, 56 p. 100 des handicapés ont effectué des études primaires ou secondaires, alors que le pourcentage est de 83 p. 100 pour les non-handicapés. D'autre part, 15 p. 100 seulement des handicapés ont fait des études postsecondaires, contre 32 p. 100 pour le reste de la population. Il faut donc accepter le fait que, pour être compétitifs, les handicapés ont besoin d'améliorer leur degré d'instruction — et cela ne se fait pas une seule fois, car, lorsque l'on parle de la nécessité d'effectuer des changements de carrière, cela signifie que l'éducation permanente et le recyclage sont nécessaires pour ces personnes.

Il faut également que l'on accorde plus d'importance aux domaines non traditionnels : les sciences, les technologies. Il faut que les programmes de soutien, tels que les programmes de réadaptation professionnelle, en tiennent compte et comportent un examen des systèmes de financement de manière à pouvoir aider financièrement les personnes qui ont besoin de changer de carrière ainsi que celles pour qui il est indispensable d'essayer d'obtenir un diplôme supérieur.

L'analphabétisme est un autre problème auquel nous devrions accorder beaucoup d'attention. Plus de la moitié des handicapés sont illettrés, ce qui a d'énormes conséquences pour la population active.

Il est indispensable que nous abordions la question de l'emploi d'un point de vue intégré et holistique. Il faut que nous étudions les problèmes d'accès aux édifices, de transport en commun et de logement. Il faut aussi que nous étudions le besoin de services de soutien, de services de soins, de services d'interprétation; tout cela est essentiel à l'intégration économique des handicapés. Il faut également que nous examinions la question des facteurs dissuasifs. Il est fréquent que la décision de renoncer à la sécurité de leur pension ou de leurs avantages sociaux pour prendre un emploi soit lourde de conséquences pour les handicapés, car ils ne savent pas si cet emploi sera continu. Nous ne devrions pas les contraindre à renoncer à ce filet de sécurité et à jouer leur vie à la roulette russe.

Je voudrais faire une dernière remarque : il faut que nous travaillions de concert; il faut que nous nous appuyions sur les ressources qui existent dans la collectivité; et il faut que nous redoublions d'effort pour coordonner ces initiatives. Le secteur privé, les syndicats, le gouvernement, les groupes de consommateurs, la collectivité, et les autres — nous sommes tous associés à la même entreprise, et il faut que nous nous assurions que la question des handicapés soit inscrite dans le programme politique. Certes, c'est une vaste question à régler, et nous traversons actuellement une période difficile sur le plan économique. Nous sommes confrontés à la mondialisation de l'économie et nous ne pouvons pas nous permettre de perdre notre acquis . . . Nous devons veiller à mettre en place des stratégies qui nous permettront de poursuivre et de réaliser d'autres progrès.

Mme Katawne : Tant que le Canada n'aura pas compris que l'équité en matière d'éducation va de pair avec l'équité en matière d'emploi, nous, dans les entreprises, n'assisterons pas à une évolution rapide. Il est très difficile de parler d'un monde des affaires propice aux mesures d'éducation permanente si les étudiants se voient refuser l'accès aux supports de substitution, aux services de traduction pour les malentendants ou aux soins individualisés. Il est très difficile pour l'employeur au bout du compte d'intégrer les personnes handicapées dans une industrie canadienne acquise au programme d'éducation permanente si ces enfants ont été exclus au départ.

M. Randy Dickinson (directeur administratif, Conseil du Premier ministre sur les stratégies en matière de santé, province du Nouveau-Brunswick) : Il nous faut un plan d'action concret sur les universités, les collèges communautaires, avec des budgets et des échéanciers, afin d'éliminer les obstacles aux études, pour qu'un plus grand nombre d'étudiants atteints d'invalidité puissent non seulement entreprendre des études collégiales ou universitaires, mais les terminer et acquérir des compétences qui leur soient utiles sur le marché du travail. . .

On parle de former les personnes atteintes d'invalidité; il suffit de donner à chacun un ordinateur, et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes. Or, il faut bien reconnaître que toutes les personnes handicapées ne pourront pas participer au marché du travail dans la même mesure ni au même niveau. Certains types d'invalidités ne permettent pas l'acquisition immédiate de compétences de haut niveau.

En même temps que nous formons les personnes atteintes d'invalidité pour leur permettre d'atteindre le niveau qu'elles visent, nous devons également former des conseillers professionnels, des conseillers en matière d'emploi, des orienteurs scolaires, des responsables de ressources humaines, des dirigeants syndicaux, et tant d'autres, pour qu'on ne se contente pas de parler d'équité en matière d'emploi, de participation et d'égalité, mais pour arrêter des stratégies et des mesures spéciales en vue de transformer ces beaux principes en réalité.

NOTRE RECOMMANDATION

Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 2

Le gouvernement fédéral devrait prévoir et encourager la mise sur pied de programmes d'études et de formation pour les personnes handicapées. Il devrait s'attacher à rehausser le niveau de scolarité global des handicapés et faire disparaître l'analphabétisme. Pour ce qui est de la formation postsecondaire, le

gouvernement devrait collaborer avec l'Association nationale des étudiants handicapés et l'Association des universités et collèges du Canada. C'est aux collectivités que devrait revenir la responsabilité de faire connaître et d'offrir ces programmes.

Mme Shirley Carr (présidente, Congrès du travail du Canada) : Nous avons pris pour thème «Le personnel: un avantage concurrentiel». Sommes-nous capables d'être compétitifs? J'en suis convaincue, si nous avons la volonté et le courage nécessaire pour cela . . .

C'est merveilleux de pouvoir nous réunir et de pouvoir échanger des idées, mais le temps est venu de passer à l'action. Nous sommes en 1992 — nous sommes déjà presque à mi-chemin — et il est temps que nous cessions de nous contenter de dire des tas de choses très gentilles, du genre «Je suis vraiment content de vous voir» ou «Vous ne paraissez pas aller aussi bien que la dernière fois que je vous ai vu, je le regrette». Soyons francs; je crois que ce que notre président attend de ce groupe, ce sont des initiatives vigoureuses et positives. Nous verrons alors si les gouvernements ont le courage d'agir.

Au cours de notre réunion, nous avons entendu des représentants de plusieurs secteurs de la société canadienne : des handicapés et des défenseurs de groupes de handicapés, des représentants des syndicats, du secteur privé, et, bien entendu, des politiciens. En dépit de cette diversité, un thème commun caractérise ces interventions; nous sommes vraiment parvenus à un consensus au sein de notre groupe. Le Canada et les Canadiens se sont engagés à promouvoir l'égalité sociale, tant pour respecter la loi que parce que c'est une conviction partagée.

L'article 15 de la *Charte des droits et libertés* garantit l'égalité à tous les Canadiens, quelle que soit la couleur de votre peau, que vous soyez handicapé ou pas, que vous parliez anglais ou français ou toute autre langue. Mais ce sont là des dispositions que nous n'appliquons pas lorsqu'il s'agit des défavorisés et des handicapés.

Ce qui est encore plus important, c'est que les Canadiens, où qu'ils vivent dans ce pays, accordent beaucoup d'importance à un traitement égal et équitable à l'égard de tous, et ils s'attendent à ce qu'il se concrétise. De plus, il semble prouvé que les Canadiens sont prêts à assumer le fardeau que représente le respect de cette égalité. C'est là quelque chose que nous devons affirmer de manière très positive . . . et il faut également que des dispositions soient prises pour que les gouvernements et nous-mêmes appliquions ces principes.

Compte tenu de cela, le moins qu'on puisse attendre et exiger est que les handicapés soient considérés comme des égaux sur le plan social. Parce que, jusqu'à présent, leur voix n'a pas été entendue, ou du moins écoutée, il faut que les questions et les problèmes qui concernent ces personnes deviennent un élément permanent de toutes les questions économiques et sociales qu'examinera le gouvernement canadien. Il n'est plus possible que ces questions soient négligées. En un mot, le principe d'égalité exige que les handicapés soient acceptés et inclus dans la société canadienne comme partenaires à part entière.

Outre ce point essentiel, qui est le point de départ de toutes discussions ultérieures, nous sommes également parvenus à la conclusion que le moment est venu d'agir, et d'agir de manière constructive, pour tous les ordres de gouvernement. Je pose donc la question suivante à tous les représentants gouvernementaux présents : «Avez-vous le courage de faire quelque chose dès maintenant?» Il faudrait, par exemple, que la question des handicapés soit inscrite à l'ordre du jour d'une conférence des premiers ministres. Voilà la recommandation que notre comité voudrait présenter. Les handicapés ont le droit d'être entendus par tous les premiers ministres de notre pays. Cela devrait être une priorité.

Le second point est que l'égalité dans le milieu de travail devrait être considérée comme absolument indispensable et qu'elle joue aussi bien pour l'employeur que pour les employés et pour les syndicats. Il faut donc que nous veillions à travailler de concert dans ce domaine et que nous essayions, autant que possible, d'appliquer le principe d'égalité dans les domaines où nous savons que cela est possible. Une fois qu'il aura été vraiment accepté, les problèmes d'accessibilité et de logement se régleront d'eux-mêmes.

Notre troisième point est le suivant. L'égalité dans le domaine de l'emploi ne se concrétisera que lorsque les programmes existants, mesures de soutien et autres initiatives, seront coordonnés et intégrés. Quand on est handicapé, il ne faut pas être obligé d'aller à seize endroits différents pour s'apercevoir finalement qu'on a besoin d'un fauteuil roulant; il ne faut pas être obligé d'aller à 15 autres endroits pour découvrir en fin de compte qu'il y a là quelque chose à quoi vous devriez pouvoir avoir accès. Vous n'avez pas besoin qu'on vous dire à 14 reprises qu'il y a une rampe au coin de la rue qui vous permet d'entrer dans notre édifice. Il ne faut plus qu'on vous entende dire que vous avez été obligé de grimper 15 étages pour vous rendre à l'endroit voulu, ou de trouver quelqu'un pour vous porter. Il faut qu'il y ait accessibilité, et pas seulement là, mais aussi dans votre logement ou dans la résidence où vous vivez peut-être.

Notre quatrième point a trait à l'attitude des gens. J'ai dit à notre groupe qu'il serait merveilleux que les nouvelles de Radio-Canada soient lues tous les soirs par une personne en fauteuil roulant ou par quelqu'un qui les lirait en braille. Si vous voulez changer l'attitude des Canadiens à l'égard des handicapés et des défavorisés, montrez-leur pour qu'ils voient et commencent à comprendre qu'il s'agit là d'êtres humains, qui font partie de la société canadienne et qui ont le droit de vote mais pas celui de vivre comme des égaux.

L'attitude à l'égard des handicapés, les idées fausses et les mythes les concernant doivent être changés le plus tôt possible dans la vie des enfants. C'est nous, les parents, qui créons ce genre d'attitude, mes amis. Les enfants ne pratiquent pas la discrimination; les bébés non plus, ce sont les parents les responsables. Pour vous en convaincre, il n'est même pas besoin d'être handicapé, il suffit d'être pauvre.

Il faut que nous changions l'attitude des gens au Canada. Nous sommes une nation forte et jeune, une nation qui, d'après notre Constitution, a maintenant foi en l'égalité. Si nous y croyons aussi, il faut que les parents, les grands-parents, et les jeunes adolescents commencent à changer d'attitude. Oui, cela commence à changer — et nous nous en réjouissons tous — mais pas encore assez vite.

La dernière remarque que je voudrais faire est que l'égalité pour les handicapés ne doit pas être considérée par tous les secteurs comme une question de charité ou d'avantage spécial, mais comme quelque chose qui va simplement de soi. Ceux d'entre vous qui sont nés avec un handicap, ceux d'entre vous qui ont été blessés au travail ou dans un accident, comme on l'a déjà dit aujourd'hui, ont vu leur vie être bouleversée et aussi, celle de leur famille toute entière. Les Canadiens constituent votre famille élargie. Vous, les employeurs, vous contribuez à la richesse de notre nation. Nous autres travailleurs, nous sommes prêts à vous aider pour cela. Quant aux gouvernements, nous sommes prêts à vous aider à vous faire élire, quel que soit votre parti. Mais la priorité est de veiller à ce que chaque Canadien — quel que soit son problème — soit un Canadien à part entière.

J'adore ce nouveau mot à la mode : «habilitation». Cela a presque permis aux femmes d'accéder à l'égalité. C'est grâce à la loi que nous avons pu exposer les besoins des défavorisés et des handicapés.

Les lois fédérales et provinciales devraient être modifiées dans quatre domaines. Ce n'est pas comme aux États-Unis, où il n'existe qu'un seul droit du travail. Il y en a 12, au Canada, qui s'appliquent à pratiquement tous les domaines. Il faut que chaque loi comporte une disposition indiquant que nous sommes tous égaux, quel que soit notre handicap, quelle que soit notre couleur, et que nous soyons homme ou femme. Nous sommes tous égaux dans ce pays, ce grand pays, le Canada.

M. Dickinson : La Loi sur le PRPI, qui est la seule loi au Canada qui intéresse directement les personnes atteintes d'invalidité, et qui n'a pas été modifiée en profondeur depuis son adoption en 1961 (. . .) La situation a changé, et il est temps d'adapter les systèmes de soutien en fonction de ces changements.

NOTRE RECOMMANDATION

Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 3

Le gouvernement fédéral devrait entreprendre un examen global de ses politiques, programmes et lois et préparer un plan d'action visant à :

- a. abolir toutes les mesures qui dissuadent les handicapés de suivre des cours de formation et d'exercer un emploi.**
- b. rendre toutes les activités du gouvernement conformes aux dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés*.**

Ce plan d'action devrait être rendu public au plus tard le 1^{er} décembre 1994.

CHAPITRE 2

TIRER PROFIT DU MARCHÉ

LA QUESTION

Actuellement, 48 p. 100 de l'emploi du secteur privé au Canada est concentré dans les entreprises qui comptent moins de 50 employés. Quatre-vingt-dix-sept pour cent de toutes les nouvelles entreprises créées entre 1978 et 1985 étaient des petites entreprises.

Une tendance se dessine dans le domaine international : il faut maintenant davantage compter avec la micro-entreprise, étant donné que les grandes entreprises ont commencé à accorder des contrats de sous-traitance à des particuliers ou à des petites entreprises.

Or, la petite entreprise est aussi bien placée que les autres sinon mieux, pour s'adapter aux besoins des handicapés; elle peut par exemple se doter de la technique leur permettant de travailler chez eux.

S'il puisait dans le bassin de ressources et de compétences qu'offrent les handicapés, le Canada pourrait devenir un chef de file mondial, en permettant aux handicapés de gérer leurs propres entreprises grâce aux outils et aux services qu'il mettrait à leur disposition.

LES QUESTIONS

1. Comment les personnes handicapées peuvent-elles avoir accès aux infrastructures nécessaires pour lancer et gérer avec succès une petite entreprise?
2. Que peut-on faire pour faciliter l'accès des entrepreneurs handicapés aux capitaux, à l'expertise en matière d'expansion des entreprises, au soutien à la commercialisation, aux marchés et aux réseaux d'affaires?
3. Que faut-il faire pour que la petite entreprise puisse tirer parti des compétences et des aptitudes des canadiens handicapés?

LES EXPERTS

M. Ken Thomas (président, Conseil de développement économique des autochtones) :
Merci beaucoup, monsieur le président. Au cours de cette séance, mon rôle a consisté à décrire mon expérience de ces huit dernières années comme président de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones. Au cours de cette période, ce programme a fonctionné sous divers noms et grâce à divers budgets. Nous avons le sentiment d'avoir tiré quelques leçons de cette expérience et, peut-être, d'avoir appris ce qu'il fallait faire et ce qu'il ne fallait pas faire ou ce qui n'était pas aussi efficace.

J'ai eu l'occasion de décrire l'approche que nous avons utilisée. Elle consiste à aider les gens d'affaires autochtones à entrer dans la course. Une fois lancés, ils se débrouillent tout seuls et se soumettent aux mêmes règles que les autres gens d'affaires. Ils reçoivent cependant une aide au départ, aide justifiée par le fait que les autochtones éprouvent certaines difficultés à se lancer dans les affaires. Par exemple, ils ont des difficultés à obtenir des capitaux; il est fréquent qu'ils n'aient pas d'expérience préalable dans le domaine des affaires; et ils éprouvent des difficultés à organiser leurs idées de manière à pouvoir soumettre un plan d'entreprise bien structuré qui soit compréhensible pour les banquiers et leur inspire confiance. Nous avons essayé d'organiser des programmes d'aide destinés à surmonter ces deux obstacles : l'accès au capital et les compétences dans le domaine de l'entrepreneuriat. Une fois lancés, c'est cependant à eux de jouer.

En fait, les autochtones se sont présentés à nous en foule. Nous avons une longue liste de candidatures.

L'un de ces mythes est que les autochtones ne sont pas doués pour les affaires. Nous avons au contraire constaté que les talents d'entrepreneur sont à peu près aussi répandus chez eux que chez les autres Canadiens, les autres Américains ou les autres habitants de n'importe quel pays du monde. Un certain pourcentage d'entre eux réunissent donc les caractéristiques nécessaires pour être admissibles à ces programmes ou pour très bien réussir comme entrepreneurs. Nous avons constaté que lorsqu'on leur apporte un peu de soutien, un peu d'aide au démarrage, les autochtones n'hésitent pas à affronter la concurrence d'autres entreprises au Canada et dans le monde entier. C'est donc cette aide que nous leur avons donnée pour leur permettre de démarrer.

Les deux événements les plus importants qui ont contribué à mettre les autochtones en selle ont été les suivants : le premier a été une importante décision du gouvernement qui a convenu, avec les autochtones, d'adopter une politique de soutien à l'autonomie économique des autochtones. Après cela, des mesures financières ont été approuvées, et des entreprises privées, telles que le Conseil canadien pour le commerce autochtone, ont pris un certain nombre d'initiatives . . . L'Association des banquiers canadiens, par exemple, a eu plusieurs réunions, au cours desquelles elle a discuté de la manière de contribuer au développement économique des autochtones . . .

Le deuxième événement important a été un autre changement de la politique du gouvernement qui a conclu que c'était les autochtones eux-mêmes qui étaient les mieux à même de trouver des solutions à leurs problèmes. C'était là une approche qui n'avait guère été tentée auparavant . . . Le but poursuivi était de tenter quelque chose de différent. Si ces gens aspirent effectivement à l'autonomie gouvernementale, voyons comment ils sont capables de faire fonctionner leurs grands programmes économiques. Ils ont en effet besoin d'une économie sur laquelle asseoir leur autonomie. L'essai a donc été tenté.

On nous a donné une belle occasion de prendre des décisions et de recommander des politiques; on nous a écoutés, et nous avons fait fonctionner le programme. Il y a deux ans, on nous a évalués et on a conclu que notre taux de succès, en ce qui concernait les programmes économiques autochtones, était égal ou supérieur à celui de n'importe quel autre programme de soutien gouvernemental à l'entreprise. C'est sur ces conclusions que le gouvernement s'est fondé pour renouveler son engagement vis-à-vis du développement économique autochtone.

Nous avons un nouveau programme quinquennal. C'est un programme de base au ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Nous relevons du ministre d'État à la petite entreprise et au tourisme. Je crois que certaines des choses que nous avons apprises et que j'ai décrites à mes collègues, ce matin, sont applicables. Peut-être ne pourrions-nous pas tout utiliser, mais nous avons tiré des leçons qui pourraient être applicables aux Canadiens handicapés ou défavorisés.

Permettez-moi de citer le proverbe autochtone américain suivant : Si vous me dites quelque chose, je l'oublierai; si vous me montrez quelque chose, je ne m'en souviendrai peut-être pas, mais si vous me faites participer, je comprendrai. Je crois qu'une des recommandations que notre président fera tout à l'heure, c'est que ce genre de forum est la source idéale de connaissances relatives aux questions intéressant directement les handicapés. Ce sont ceux qui participent directement qui doivent avoir leur mot à dire au sujet de leur propre destinée.

NOTRE RECOMMANDATION

Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 4

Le gouvernement fédéral devrait s'inspirer de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones pour élaborer une stratégie canadienne de développement économique des personnes handicapées, et ce, en vue de faciliter l'accès aux capitaux et de favoriser l'esprit d'entreprise ainsi que l'autonomie financière des handicapés. Cette stratégie devrait être assortie d'un programme d'études et de formation en gestion qui permettrait aux handicapés d'acquérir les compétences nécessaires pour créer et exploiter des petites entreprises.

M. Alvin Law (expert-conseil) : Je suis né sans bras. J'étais, ce que l'on appelle une victime de la thalidomide. Les gens ont horreur de cette expression, mais c'est là la source des difficultés qu'ont connu ceux d'entre nous qui ont survécu à cette drogue. J'étais, moi aussi un survivant, mais j'ai été élevé par des parents adoptifs . . . Sans doute m'ont-ils un peu gâté, mais c'était le genre de personnes, en particulier mon père, à dire : mon fils, n'oublie pas deux choses — rien n'est gratuit, et si tu veux réussir dans la vie, il faudra que tu fasses tout deux fois mieux que les autres puisque tu n'es qu'une demi-personne. L'observation était assez intéressante, car c'est effectivement ce qui s'est produit.

Lorsque je suis allé trouver les gens et que je leur ai dit que je voulais lancer ma propre entreprise, j'étais un peu inquiet lorsqu'ils m'ont dit que l'idée était fort intéressante, alors que, manifestement, ils ne me prenaient pas au sérieux. On ne m'a donc pas donné la possibilité de dire que mes capacités de conférencier ne tarderaient pas à s'affirmer. Tout ce qu'il me fallait, c'était un peu d'aide au départ pour faire mes preuves. Je me suis donc débrouillé tout seul, et j'en suis très fier, mais là n'est pas la question. Ce que je veux montrer, c'est que si l'on m'avait donné des chances normales au départ, je n'aurais pas commis les erreurs que j'ai faites pour me mettre sur un pied d'égalité. J'ai eu beaucoup de chance de survivre à ces années de vaches maigres, et je ne veux pas dire par là que les gens ne devraient jamais être placés dans une telle situation. Il est très important d'être mis à l'épreuve pour découvrir de quel bois on est fait. Mais je crois que c'était la société, comme nous l'avons déjà dit souvent aujourd'hui, qui était le problème. Ce n'était pas mes capacités physiques, ce n'était pas l'aide technologique dont j'avais besoin; c'était l'attitude des gens qui pensaient que, manifestement, je n'avais pas d'autre solution pour travailler.

Je crois au contraire que de multiples options s'offrent aux handicapés. Comment se fait-il donc que, lorsqu'ils décident de devenir des entrepreneurs et de travailler à leur compte, on les considère comme de doux rêveurs qui ne réussiront jamais? Je pense que si j'avais reçu des conseils appropriés au début, que ce soit sur le plan financier, comptable ou fiscal — autant de choses dont ont besoin tous les petits entrepreneurs — j'aurais probablement agi de manière différente en affaires.

Il est amusant de constater que, trois ans et demi plus tard, j'ai réussi. J'ai commencé à faire des causeries dans des sous-sols d'église, mais aujourd'hui mon public moyen dépasse de loin les 1,000 personnes aux colloques où je prononce des conférences.

La marque du succès n'est pas d'avoir une BMW, ni un appartement-terrace. Le succès, c'est d'être capable de se regarder dans la glace et de pouvoir se dire qu'on fait oeuvre utile dans la société. Les handicapés en ont assez d'être considérés comme des gens qui ont besoin d'aide. Ils veulent qu'on les traite comme des gens qui sont capables d'apporter quelque chose à la collectivité. Ils sont une ressource. Ils ont des connaissances. Ils sont capables de s'adapter à la société.

Comme entrepreneurs, ils sont capables de faire leurs preuves . . . Un des points communs de la plupart des handicapés, c'est leur incroyable capacité de se montrer créatifs, de chercher d'autres moyens de fonctionner, d'examiner un obstacle sous tous ses angles afin de pouvoir le surmonter. N'est-ce pas là ce que tous les petits entrepreneurs font chaque jour?

Nous parlons d'habilitation. L'habilitation est la possibilité de choisir ce que vous voulez être. Nous devrions tous être autorisés à choisir d'entrer dans la course, mais il faut que nous puissions le faire sur la même piste, sans quoi les blocs de départ ne seront que de simples morceaux de bois.

M. Brien Gray (vice-président exécutif, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante) : Une grande partie des problèmes auxquels on se heurte lorsqu'on se lance dans les affaires, lorsque l'on veut devenir entrepreneur et que l'on est handicapé, ne sont pas tellement différents de ceux des personnes qui rêvent de créer une petite entreprise dans l'économie en général.

Nous avons discuté d'une foule de choses : problèmes de financement, problèmes fiscaux, problèmes d'établissement de réseaux, à quel endroit se trouvent les sources d'information et de conseils, comment les découvrir. Quelqu'un d'entre vous sait-il où les trouver au gouvernement? Y a-t-il un dépanneur où vous trouvez tout ce qu'il vous faut, ou faut-il que vous couriez les magasins, si je puis m'exprimer ainsi? Franchement, dans ma profession, je représente des personnes qui ont quotidiennement ce genre de problèmes, et j'ai trouvé intéressant qu'Alvin et d'autres personnes qui sont dans les affaires, ainsi que beaucoup d'autres handicapés, nous parlent en ces termes.

Nous avons essayé, monsieur le président, de mettre sur pied un certain nombre de recommandations ayant trait aux questions d'éducation, d'accès à l'information et de modèles de comportement. Ces modèles sont extrêmement importants pour ceux qui rêvent de devenir entrepreneur, d'avoir leur propre entreprise et de réussir. Il y a trop peu de ces modèles de comportement dans l'économie, et en particulier, chez les handicapés.

Nous avons parlé de l'accès à l'aide financière et du rôle des banques. Les banques traitent les gens de manière différente. Nous avons aussi parlé de l'établissement de réseaux, des sources d'information et de l'équation fiscale, ainsi que de leurs effets dissuasifs sur ceux qui veulent créer une entreprise. Existe-t-il un point auquel cela devient beaucoup plus difficile pour les handicapés que pour la personne ordinaire?

Compte tenu de tout cela, je crois qu'il est important de souligner, à savoir que les handicapés sont très habitués à faire face à des problèmes, à des obstacles, et qu'ils sont naturellement habiles à les résoudre. Ils savent comment faire face à ces situations, et ce qu'il faut, c'est que nous fassions notre possible pour trouver des moyens de les aider à surmonter ces difficultés. Je crois que nous avons tous un rôle à jouer dans ce domaine.

Un des leitmotifs de notre séance de travail était que le problème tenait à l'attitude des gens; il faut que celle-ci change. Qu'il s'agisse d'approcher un agent du gouvernement pour obtenir une aide financière, ou un banquier, ou n'importe quel membre du milieu des affaires, les handicapés veulent être traités comme tous les autres. C'est un point qui est constamment revenu dans nos discussions.

Nous avons préparé sept recommandations :

Une aide spéciale sera accordée aux handicapés pour les aider à accéder à l'autonomie économique.

Les handicapés doivent participer directement à la détermination des problèmes que pose cette autonomie. Ils devront donc faire partie du processus de consultation, et aussi du processus d'élaboration de solutions.

Les personnes considérées comme handicapées dans la législation fiscale devraient être admissibles à des prêts de démarrage garantis par le gouvernement.

Les gouvernements devraient constituer un forum où des handicapés ayant réussi dans les affaires viendraient partager leur expérience et leur connaissance des problèmes rencontrés dans ce domaine et offrir des solutions; et finalement, et c'est très important, où ils joueraient le rôle de modèles et d'éducateurs pour le grand public.

On lancerait un programme de sensibilisation du milieu des affaires aux obstacles auxquels les handicapés se heurtent dans la vie au Canada, et aux solutions qui permettraient leur pleine intégration.

On accroîtrait les possibilités d'accès à l'éducation et à la formation en gestion. Les initiatives du gouvernement et du secteur privé dans ce domaine sont, ou devraient être, axées sur le niveau communautaire.

L'industrie devra tenir compte des besoins des handicapés dans la manière dont elle aborde tous les marchés en consultant les handicapés sur leurs besoins.

M. Henry Enns (directeur exécutif, Organisation mondiale des personnes handicapées): À l'Organisation mondiale des personnes handicapées, nous avons constaté que nos membres, dans de nombreux pays, ont déjà créé des entreprises dirigées par des handicapés. En Jamaïque, il y a une usine de travail du bois qui emploie plus de 100 handicapés. Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls, il y a également des personnes qui ne le sont pas. En Afrique, il y a des coopératives dirigées par des handicapés, notamment des coopératives agricoles. Toutes ces entreprises ont été créées grâce à des organisations de personnes handicapées.

Mme Lynda White (gestionnaire, Programme d'équité en matière d'emploi, Banque royale du Canada, et présidente, Conseil canadien de la réadaptation et du travail) : Tandis que l'on met au point un produit ou un service comme par exemple dans le milieu bancaire, dont je pourrais venir, on pourrait s'adresser aux handicapés pour savoir comment agir au mieux et répondre du mieux possible à leurs besoins, comme on devrait d'ailleurs le faire pour tous les éventuels clients. C'est là la portée des recommandations que nous avons faites.

Mme Warick : On a fait beaucoup de travail au palier provincial où l'on est en train de constituer des commissions de mise en valeur de la main-d'oeuvre avec la participation active des personnes handicapées. Il est très encourageant de voir que cette participation est sollicitée dès le début et c'est extrêmement nécessaire puisque c'est à ce moment-là que l'on élabore les politiques générales et qu'il faut donc faire entendre nos préoccupations.

M. Ray Cohen (éditeur et rédacteur en chef, magazine *Abilities*, et président, *Canadian Abilities Foundation*) : À mon sens, à l'heure actuelle, les personnes handicapées du Canada sont en pleine émancipation, particulièrement si on pense aux organisations de consommateurs. Nous vivons à une époque historique, en ce sens que nous sommes en pleine émancipation. Il y a une génération à peine, les handicapés étaient internés. Les attitudes et les attentes ont beaucoup changé et les personnes ayant un handicap, les employeurs et les organisations n'attendent maintenant rien de moins qu'une véritable intégration.

NOS RECOMMANDATIONS

Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 5

Le gouvernement fédéral devrait encourager les handicapés à jouer un rôle actif au sein des commissions consultatives économiques et des comités qui s'occupent de dossiers économiques. Les personnes handicapées doivent contribuer à l'élaboration de solutions aux problèmes économiques, ainsi que de propositions les concernant.

RECOMMANDATION 6

Forte du succès remporté grâce aux mesures prises en faveur des femmes, des autochtones et des jeunes, la Banque fédérale de développement devrait diriger des services financiers, de consultation en gestion, de planification et de formation vers les handicapés qui veulent se lancer en affaire dans le cadre d'un programme qui devrait être mis sur pied au plus tard le 1^{er} décembre 1993.

RECOMMANDATION 7

Le ministère fédéral de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie devrait organiser des rencontres entre des gens ayant réussi dans leur domaine et des handicapés pour qu'ils puissent discuter de problèmes et trouver ensemble des solutions. Le ministère devrait à cet égard offrir des services d'orientation et d'encadrement aux handicapés. Il devrait en outre collaborer avec le Secrétariat d'État en vue de mettre sur pied un programme qui viserait à sensibiliser les gens d'affaires aux obstacles auxquels se heurtent les handicapés et aux solutions qui permettraient leur pleine intégration dans le milieu des affaires.

CHAPITRE 3

UN MARCHÉ DE MILLIONS

LA QUESTION

En général les produits de consommation qui s'adressent aux personnes handicapées sont considérés comme particuliers et sont exclus de l'ensemble des produits de consommation du public en général.

Mais les temps changent. Les 4,2 millions de Canadiens handicapés, ainsi que les 5,4 millions (chiffres les plus récents datant du recensement de 1991) de personnes âgées de plus de 55 ans exigent des produits qui leur permettent de mener une vie autonome et de qualité.

Ces deux segments de la population — les handicapés et les personnes âgées — continueront de se développer à un rythme onze fois supérieur que celui de la population en général.

Dans la plupart des cas, il n'est pas nécessaire et il ne le sera jamais, d'établir une gamme distincte de produits destinés d'une part aux handicapés et d'autre part aux personnes âgées. Au contraire, les produits visant les deux types de clients pourraient être réunis à l'étape de l'élaboration et de la commercialisation.

Les publicitaires ont déjà reconnu le fait que les personnes âgées et les handicapés ne veulent pas être séparés de l'ensemble de la société et exigent d'être traités avec dignité et respect. Les spécialistes de la commercialisation savent également que l'un des meilleurs moyens de vendre des produits est de faire appel à ceux auxquels ils sont destinés.

LES QUESTIONS

1. Comment les domaines de l'élaboration et de la commercialisation de produits peuvent-ils se saisir du marché de l'avenir?
2. Que peut-on faire pour amener les spécialistes de la commercialisation et de la publicité à se rendre compte de l'avantage, d'un point de vue de la concurrence, de l'exploitation du créneau des personnes âgées et des handicapés?

LES EXPERTS

M. Robert Pitfield (directeur général adjoint, Banque de Nouvelle-Écosse) : Lorsqu'on voit au Canada 3,3 millions de personnes handicapées et . . . lorsqu'on tient également compte de la population vieillissante au Canada, qui fera passer la génération des plus de 50 ans d'environ

14 p. 100 au double de ce chiffre dans 20 ou 30 ans, il y a là un marché que les banques, les institutions financières et l'industrie des services ne peuvent se permettre d'ignorer. Du point de vue de la Banque de Nouvelle-Écosse, il y a un marché que nous voulons capter et que nous voulons servir au mieux de nos possibilités.

Si on prend la génération de l'explosion démographique, au fur et à mesure qu'elle vieillit, elle va avoir besoin de services, de produits, de moyens d'accéder à la banque pour ses opérations bancaires que nous commençons seulement maintenant à entrevoir.

Lorsque vous allez dans les succursales bancaires, elles sont aménagées de telle façon que vous puissiez y être totalement à l'aise. Il peut y avoir des succursales spécialisées, comme le fait la Banque Royale, par exemple, avec sa succursale conçue pour les personnes âgées, où l'on sert également les handicapés.

Nous pensons que les opérations bancaires par téléphone constituent un moyen commode, pour ceux qui ont du mal à sortir de chez eux, de faire leurs opérations bancaires avec un simple coup de fil. Nous envisageons également des services de vente spécialisés et d'autres services spécialisés qui seront offerts au domicile des particuliers ou qui seront situés dans des foyers d'accueil, c'est-à-dire là où se trouve vraiment la masse critique nécessaire pour rendre cette unité économiquement viable. Les banques sont à même de le faire de plus en plus.

Ce que l'on constate dans l'industrie des services, du point de vue bancaire, c'est la capacité d'intégrer la façon dont nous offrons nos services et les services eux-mêmes, les produits. Encore une fois du point de vue des services et des banques, c'est là une possibilité énorme pour nous, que nous ne pouvons ignorer. Nous voulons le faire sous l'angle social — et la législation l'exige de plus en plus, à juste titre d'ailleurs — mais c'est aussi logique sur le plan commercial. J'inciterai donc les entreprises à faire la même chose que ce que les banques tentent de faire de façon très dynamique, pour toute ces raisons.

M. Alfred Ayotte (directeur général, ARCOR) : Il y a quelques années, la province du Manitoba et le gouvernement fédéral ont lancé une initiative lorsque tous deux ont constaté qu'il y avait un besoin et une possibilité de mettre au point des produits pour les personnes âgées et les personnes handicapées. C'est ainsi qu'a été constituée ARCOR. Dotée d'un groupe de professionnels, elle essaie d'inciter le marché à changer effectivement les produits. La population vieillissante a de nombreuses caractéristiques . . . Même si les personnes âgées sont maintenant en meilleure santé, plus actives et vieillissent mieux, etc., il y a certaines choses qui se produisent dans le processus de vieillissement, comme par exemple la perte de la force, de la capacité de plier les genoux, le fait que l'on compte davantage sur la force des bras; ce sont là des choses dont il faut tenir compte pour mettre au point les produits.

De ce fait, et pour d'autres raisons en rapport avec la demande de biens et services du marché, nous avons estimé que l'industrie devrait tenir compte de cet énorme marché en puissance. Elle devrait reconnaître la diversité de la population et permettre de vivre de façon autonome et d'avoir une meilleure qualité de vie en concevant ces produits. Ceux-ci devraient être sécuritaires, fonctionnels et de bonne qualité. Il devrait y avoir des choix possibles, car ceux qui achètent ces produits ne veulent pas être distingués des autres, ils veulent avoir les mêmes choix que le grand public.

Il y a quelque temps, mes beaux-parents ont acheté un magnétoscope parce que leurs enfants en avaient un; ils l'ont ramené à la maison en espérant pouvoir enregistrer des émissions. Ils n'ont pas pu identifier les boutons. Les inscriptions étaient trop petites. Elles étaient imprimées

noir sur noir. Ils se sont débarrassés de l'appareil. Ils n'ont jamais pu l'utiliser et l'ont ramené au magasin. Il faut que nos produits soient plus facile d'utilisation et c'est le produit qui doit absorber la charge du fonctionnement et non pas l'utilisateur.

Nous avons cependant constaté, en parcourant ce cycle de développement du produit, que pour qu'il y ait changement, les intervenants doivent changer aussi. Les chercheurs, les concepteurs et les ingénieurs doivent mettre au point des produits conçus dans une optique plus universelle, et cela comprend notamment l'accessibilité — je pense au logement. Les ingénieurs doivent tenir compte des facteurs humains. Ils doivent penser au vieillissement en mettant au point des produits. Les fabricants doivent orienter davantage leur R-D sur le marché, surtout pour les produits d'usage courant.

Les détaillants doivent mettre au point des plans de commercialisation qui tiennent compte de la façon dont un produit va être utilisé au-delà du stade de la fabrication. Ils doivent mettre au point des stratégies de vente efficaces. Ils doivent former leur personnel afin qu'il reste conscient des besoins et des services des consommateurs. Il y a des gens comme nous et d'autres centres qui doivent presser la société au changement, faciliter ce changement et éduquer l'usager, le fabricant et le détaillant.

Je pourrais continuer longtemps, mais pour résumer la chose, nous avons constaté au cours de notre brève existence que l'on obtient les meilleurs résultats lorsque l'usager et l'industrie travaillent ensemble, lorsque l'usager est consulté sur le cycle de développement du produit. S'ils ne se rassemblent pas, il arrive souvent que des produits nouveaux et novateurs qui sont utiles n'arrivent jamais sur le marché.

M. Little (directeur, *Community Initiatives, Office for Disability Issues*) : Tout d'abord, nous avons inclus les personnes âgées comme partie intégrante du marché qu'elles constituent avec les personnes handicapées. Tout le monde a reconnu que ces deux groupes constituent un marché énorme au Canada . . . Si nous regroupions les personnes âgées et les handicapés, ils constitueraient en fait la troisième province du Canada après le Québec et l'Ontario. Cela devrait donc ouvrir les yeux du public, en tout cas ceux des chefs d'entreprises et leur faire comprendre qu'il y a là un énorme marché qu'il faut servir comme il se doit, selon l'avis de tous ceux qui étaient assis autour de la table.

L'autonomie était en fait l'objectif des personnes âgées et des handicapées et qu'il revenait à l'industrie et au commerce de tenir compte de ces principes sous-jacents dans leurs stratégies de commercialisation, et d'admettre qu'étant donné le désir d'autonomie des personnes âgées et des handicapés, il faut voir ce que l'on peut faire pour leur permettre d'atteindre cet objectif et de rester autonome.

Il était très facile de rendre un local nouveau accessible, sans obstacles, non seulement pour les personnes en fauteuil roulant, mais pour celles qui ont des problèmes de mobilité des handicaps visuels, qui sont sourdes ou malentendantes. Il est également admis que les rénovations ultérieures et l'intégration après la construction coûtent très cher. Tous ceux d'entre vous qui ont essayé de rénover après coup le savent.

En conséquence, pour rester viables, il faut vraiment que l'entreprise ou l'industrie ait prévu à l'avance les besoins du marché, et pour le faire maintenant et à l'avenir, il faut qu'elles reconnaissent que les personnes âgées et les handicapés constituent une part importante de leur marché.

Nous presserions le gouvernement fédéral de mettre au point un ensemble exhaustif de données statistiques et démographiques donnant un profil exact du marché, des personnes âgées et des handicapés.

Il y a un mythe qui veut que les personnes de plus de 55 ou 60 ans détiennent 70 p. 100 des richesses du Canada et ce n'est tout simplement pas vrai. En conséquence, pour vraiment comprendre ce que les personnes âgées représentent pour le marché, il nous faut avoir une ventilation démographique beaucoup plus exacte.

C'est la même chose pour les handicapés. Tous les handicapés ne sont pas dans le besoin. En définitive, les personnes âgées et les handicapés constituent un énorme groupe de consommateurs qui attend.

Il est important de prendre ces données statistiques pour les traduire en quelque chose que l'industrie et le commerce pourront utiliser afin de comprendre la ventilation démographique de leur marché.

Le gouvernement fédéral [devrait] rassembler les principaux dirigeants des grandes associations commerciales — et je souligne le terme «associations» et non le président de la Banque de Nouvelle-Écosse ou le président d'Imperial Oil — pour les informer de ce marché grandissant et de la façon d'y avoir accès. Une fois qu'ils auront compris qu'il reste un créneau à prendre, ils seront, je crois, les premiers à vouloir l'occuper.

Des efforts doivent être faits pour essayer de reconnaître la nécessité d'une coordination sérieuse, de bonnes directives et d'une très bonne législation pour faciliter le processus de création et de commercialisation de produits et de services à l'intention de tous.

Le Code national du bâtiment était, en fait, une bible pour beaucoup d'entreprises qui sont à l'origine de la plus grande partie des travaux de ce secteur dans notre pays . . . Il devrait servir de chef de file. Il ne devrait pas suivre le courant. Il se peut qu'une province s'occupe très bien des personnes ayant des problèmes de communication alors qu'une autre est un chef de file pour ce qui est des personnes à mobilité réduite. Il n'existe pas un seul code qui rassemble véritablement tout ce qu'il y a de mieux dans tous les domaines et le rende obligatoire. Le Code national du bâtiment serve de modèle en garantissant l'accès aux services aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle de chef de file en donnant quelques orientations stratégiques sur la façon dont les transports vont faciliter l'intégration des personnes handicapées et des personnes âgées et leur permettre de devenir des consommateurs, de prendre part au marché, de bénéficier des produits et services disponibles.

La troisième recommandation concerne la mise au point d'un logo permettant d'identifier les produits et services qui ont été conçus ou adaptés dans le but de répondre aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées à l'échelle nationale. On a jugé que la création du logo constituait un moyen de faire du «Marché de millions» une réalité.

Qui plus est, il nous faut à cet égard sensibiliser les dirigeants de l'industrie et intégrer les consommateurs dans les structures existantes pour la mise au point des stratégies de marché. Il n'est pas logique de mettre au point une stratégie si vous n'avez pas consulté les personnes à qui elle s'adresse. Tout le monde a jugé très important de faire participer les consommateurs et de permettre aux consommateurs de vous aider à identifier les stratégies de commercialisation qui permettront de rejoindre au maximum les personnes âgées et les handicapés.

Si les responsables de la publicité estiment qu'une personne en fauteuil roulant ou qui utilise le langage gestuel a peu d'attraits, ils constateraient sans doute que, s'ils représentaient sous un jour positif et normal les personnes handicapées et les personnes âgées, ces dernières seraient beaucoup mieux acceptées par la société. Il faudrait favoriser ce genre de chose.

Il est temps de s'écarter des subventions spécialisées qui mettent à part les personnes handicapées et les personnes âgées. Il nous faut utiliser les subventions existantes qui sont accordées par l'industrie et le gouvernement fédéral et y intégrer des critères concernant les handicapés et les personnes âgées afin qu'on les considère comme faisant partie de la population au sens large et non comme des éléments distincts.

Cependant, je ne crois pas qu'il faille compter sur la bonne volonté de la société pour mettre en oeuvre ces changements. Le gouvernement fédéral dispose d'un certain pouvoir et qu'il doit l'utiliser. Les subventions qui sont distribuées par le gouvernement fédéral devraient faire en sorte que les personnes âgées et les handicapés soient intégrés dans la structure générale qui profite de la subvention, quel que soit son objectif.

La Banque fédérale de développement en est un exemple. On présente à la Banque fédérale de développement des idées d'entreprises et des stratégies de commercialisation pour obtenir une subvention. On devrait faire en sorte que ces entreprises et ces stratégies de commercialisation intègrent les personnes âgées et les handicapés afin de leur faire profiter de l'argent fédéral.

Pour arriver à une intégration réussie des personnes handicapées et des personnes âgées dans le marché, les associations, les partenariats doivent évoluer si l'on veut que ces innovations donnent de bons résultats. Il était temps que les préjugés du passé et les barrières artificielles tombent et que ce sont les gens qui doivent parler d'une seule voix.

L'éducation et la sensibilisation devraient être les premiers outils choisis; toutefois, dans certains secteurs industriels, des mesures plus sévères seront peut-être nécessaires. Je crois que le comité permanent doit garder l'esprit ouvert et admettre qu'il a la capacité et même le devoir de mettre cela en oeuvre pour faire de l'intégration une réalité.

M. Paul Thiele (Conseil consultatif du premier ministre sur la condition des personnes atteintes d'invalidité, province de Colombie-Britannique) : Sans vouloir rendre le gouvernement fédéral responsable, nous estimons qu'il peut, étant donné son pouvoir et les bons exemples qu'il donne dans de nombreux domaines, notamment en lançant des programmes pour l'équité en matière d'emploi, devenir le catalyseur entre les personnes handicapées et le milieu des affaires ainsi que le secteur de la commercialisation. Il nous semble très important que le gouvernement fédéral, en association avec les personnes handicapées, utilise certaines de ses ressources pour combler cet écart afin de rassembler ces deux groupes et de favoriser une certaine égalité économique.

D'après mon expérience, après avoir travaillé près de 25 ans dans le secteur des handicapés en Colombie-Britannique, une fois que le milieu des affaires reconnaît le marché et les possibilités de marché, il devient très enthousiaste.

M. Andrew Aitkens (directeur de la recherche, la Voix — Le réseau canadien des aînés) : L'industrie tend à être très orientée sur le marché. Elle réagit lorsqu'on fait miroiter des profits. Elle ne réagit pas toujours aux besoins. Nous représentons des communautés qui ont énormément de besoins et peut-être pas beaucoup d'argent. Il faut admettre que bon nombre de solutions ne sont pas autofinancées et il nous faudra résoudre ce problème.

Mme Katawne : Du point de vue de l'employeur, je crois qu'il faut faire plus de recherches (. . .) Je ne crois pas que nous disposons des données démographiques voulues pour édifier une stratégie d'entreprise s'adressant aux personnes handicapées. Je songe à des données concrètes sur la stratification des revenus, l'âge, l'éducation, l'expérience de travail et ce genre de chose.

Pourquoi en avons-nous besoin? Selon le secteur industriel où vous vous trouvez, qu'il s'agisse des télécommunications, des transports, de l'industrie des soins de santé ou quoi que ce soit d'autre, vous pouvez peaufiner votre stratégie commerciale et votre planification de la main-d'oeuvre de manière à surmonter les obstacles identifiables ou à régler les problèmes qui se posent.

M. Cohen : Je pense que les entreprises, grandes et petites, ignorent encore les nombreux avantages qu'elles pourraient tirer, sur le plan de la concurrence, si elles tenaient compte des facteurs démographiques. Si l'on pouvait leur expliquer clairement, en termes succincts, en quoi consiste ces facteurs démographiques, elles se rendraient compte qu'il est tout simplement avantageux pour une entreprise de viser la clientèle des handicapés (. . .) Si l'on pouvait publier une étude dans laquelle on démontre les profits inhérents à traiter avec les handicapés, je pense que cela serait à l'avantage de tous.

Mme Westland (expert-conseil et membre, Commission canadienne de la mise en valeur de la main-d'oeuvre): Peut-être que des données démographiques précises pourraient les convaincre qu'ils pourraient, en fait, vendre 200 000 unités d'un produit, si ce dernier était universellement accessible et s'adressait à un marché polus important. (. . .) Il faudrait peut-être alors faire comprendre à l'organisme qui établit les normes la nécessité d'adopter ce que nous appelons des modèles universels, afin qu'ils puissent être vendus. C'est l'autre problème dans toute cette affaire, le fait que nous ne puissions tout simplement pas dire : «Voici des ciseaux à poignées souples; allons les vendre.» Ils doivent répondre à certaines normes de sécurité et de construction.

Mme Katawne : On a donc commencé à acheter des échelles plus légères, des outils adaptés à quelqu'un qui a une plus petite main, ce genre de choses, et non seulement cela a-t-il profité aux femmes qui étaient de plus petite taille et qui voulaient travailler dans le domaine et les métiers de la construction, mais également aux hommes qui appréciaient aussi beaucoup des outils plus petits, des échelles plus légères.

NOS RECOMMANDATIONS

Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 8

Statistique Canada devrait, en consultation avec les ministères de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et de la Consommation et des Affaires commerciales, préparer un ensemble exhaustif de données statistiques donnant un profil exact du marché que constituent les personnes âgées et les handicapés. Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie ainsi que le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales devraient s'attacher à communiquer ces données d'une manière active (par exemple au moyen de colloques, d'envois postaux et d'une ligne ouverte), tout comme ils assurent la promotion du tourisme auprès des personnes âgées. Un plan d'action visant la diffusion de ce profil auprès de tous les fabricants et fournisseurs canadiens de produits et de services devrait être rendu public au plus tard le 31 décembre 1993.

RECOMMANDATION 9

Le gouvernement fédéral devrait mettre sur pied un groupe de travail formé de représentants des ministères de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, de la Consommation et des Affaires commerciales et d'autres ministères touchés, ainsi que de représentants du milieu des affaires, d'associations de gens d'affaires, et d'organisations de personnes âgées et d'handicapés. Ce groupe de travail devrait avoir pour mandat d'examiner le marché sans cesse grandissant que représentent les personnes âgées et les handicapés, et d'analyser les moyens d'y avoir accès. Le groupe de travail devrait également trouver des moyens d'appliquer à d'autres produits et services les modifications actuellement apportées à certains produits afin de tenir compte des besoins des personnes âgées et des handicapés. Il devrait soumettre un rapport au plus tard le 1^{er} décembre 1994.

RECOMMANDATION 10

Le gouvernement fédéral devrait prendre des mesures afin de permettre aux personnes âgées et aux handicapés de participer à toutes les étapes de la conception, de la commercialisation et de la fabrication des produits de consommation. Il devrait entre autres favoriser la recherche et la création de produits pouvant être utilisés par tous; sensibiliser les détaillants à l'importance d'établir des stratégies de commercialisation et des programmes de formation qui tiennent compte des besoins des usagers. Les entreprises qui s'inspirent des normes établies de concert avec les handicapés et les personnes âgées pour concevoir, créer ou commercialiser des produits accessibles à tous devraient pouvoir utiliser un symbole permettant d'identifier ces produits et services. Pour souligner leurs efforts exceptionnels, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie devrait, dans le cadre de son programme de subventions, soutenir les efforts des associations de gens d'affaires. Il devrait donner l'exemple en prévoyant, dès 1994, des subventions pour les gens d'affaires qui créent des produits conçus pour être utilisés par tous.

RECOMMANDATION 11

Le gouvernement fédéral devrait, en priorité et de concert avec les associations de gens d'affaires, de personnes âgées et d'handicapés, entreprendre un examen immédiat des lois, des directives et des règlements existants qui facilitent l'accès aux produits et services de consommation aux handicapés. Cet examen devrait commencer par le Code national du bâtiment. Le rapport devrait être rendu public au plus tard le 1^{er} décembre 1994 et englober des recommandations prévoyant l'adoption de normes nationales qui peuvent être appliquées dans toutes les instances du Canada.

DE SINGULIERS PARTENAIRES

LA QUESTION

Un partenariat véritable implique de longues et fructueuses discussions et un consensus sur la meilleure façon de régler les problèmes. Cela permettra de mieux appliquer les décisions et de le faire plus rapidement, dans une atmosphère de collaboration authentique.

Dans le secteur privé, les alliances stratégiques deviennent la norme. Elles remportent des succès quand les partenaires acceptent de supporter à parts égales le poids des graves décisions et sont prêts à faire des compromis et des concessions. Les critères d'un bon partenariat sont les suivants :

- chaque partenaire apporte quelque chose d'unique
- tous les intervenants sont présents
- chaque partenaire gagne davantage en participant qu'en restant à l'écart.

Il arrive trop souvent que le partenariat entre gouvernement, milieu des affaires et syndicats exclut les handicapés. Si même l'on pense à les inclure, c'est toujours aux dernières étapes du processus. Leurs préoccupations sont souvent assimilées à la perception que l'on se fait de leurs prétendus «besoins particuliers». Ils sont exclus des alliances ou bien y participent de façon hésitante ou à contrecœur; cela représente sans aucun doute une perte de précieuses ressources.

LES QUESTIONS

1. Quel partage de pouvoirs exige le partenariat?
2. Quel genre de partenariat fonctionne le mieux?
3. Quels aspects des institutions et des attitudes individuelles doivent être modifiés pour que le partenariat soit favorisé?

LES EXPERTS

Mme Joan Westland (expert-conseil et membre, Commission canadienne de la mise en valeur de la main-d'oeuvre) : Dans les années qui ont précédé la consultation, les personnes handicapées faisaient l'objet de recherches et de préoccupations : Pourquoi sont-elles ici? Que pouvons-nous faire? Comment pouvons-nous régler leurs problèmes? Je crois que c'est maintenant une étape positive que de parler de partenariat.

Être des partenaires, c'est s'engager et relever des défis. Cela me fait penser à plusieurs questions que j'aimerais poser à mes partenaires de cette pièce, et probablement à mes partenaires qui ne sont pas dans cette pièce : comment pouvons-nous être certains que, dans ce partenariat, nous écouterons, nous discuterons, nous ferons peut-être des compromis, mais qu'en dernière analyse nous appliquerons des mesures à l'avantage de tous? Comment pouvons-nous assurer que ce partenariat ne s'engagera pas sur la voie déjà parcourue tant de fois qui consiste à reconnaître l'existence des personnes handicapées, à les tolérer et, finalement, à les confier à des systèmes, des structures et des programmes parallèles, extérieurs aux grands courants?

Comment pouvons-nous garantir que, dans ce partenariat, l'étude des problèmes économiques, sociaux et politiques des personnes handicapées cessera d'être représenté en annexe à la fin du chapitre pour entrer au coeur de l'esprit aussi bien que dans le corps du texte? Lesquels des partenaires s'assureront que les politiques des grandes sociétés et des entreprises seront équitables dans le cours normal des choses — non pas parce que nous sommes tous si gentils et non pas parce qu'il le faut, mais parce que l'évolution des besoins sur le plan économique et sur celui des ressources humaines nous a montré que c'est là une attitude rentable?

Le partenariat va-t-il réussir à démystifier le handicap de sorte que nous puissions finalement nous attaquer aux vrais problèmes, comme l'autonomie, les droits individuels, la dignité humaine? Sommes-nous prêts à enterrer le syndrome du «oui, mais»? Comment le partenariat peut-il assurer la responsabilité, de sorte que la rhétorique le cède à l'action?

Ces questions sont nombreuses, et ce n'est que le début de toute une série de questions auxquelles il nous faut répondre si nous sommes prêts à payer de notre personne. Le progrès envers l'accès universel, l'amélioration de l'enseignement, de nouvelles façons d'aborder la réadaptation et l'accès universel aux biens et services, autant d'éléments de la liste de ce qui doit être fait pour et par les personnes handicapées — une liste qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, a été présentée et discutée de diverses façons et sous diverses formes, dont celle-ci.

S'attaquer au problème des personnes handicapées et inclure leurs préoccupations avec les vôtres n'oblige même pas à inventer quelque chose de neuf. Il faut un effort concerté pour cesser de consacrer votre énergie à découvrir toutes les raisons pour lesquelles les choses ne se font pas et ne peuvent se faire, pour les faire effectivement. Cela veut dire écouter et faire preuve de respect et d'appréciation des différences, sans s'en préoccuper. Cela signifie remplacer la démarche de l'aide sociale et des soins médicaux par la promotion des droits, l'autonomie de vie, la qualité de la vie et la liberté de choix. Ainsi donc, oui, nous sommes probablement toujours des partenaires improbables. Mais j'espère que nous puissions travailler ensemble à améliorer l'avenir pour devenir des partenaires égaux.

J'ai emprunté une petite analogie à un de mes bons amis, une comparaison qui présente très bien la distinction entre la contribution et l'engagement, car je sais que beaucoup d'entre nous ont contribué à ce processus d'équité en matière d'emploi en présentant d'excellentes idées, des documents de position et des projets-pilotes tout aussi excellents et de très bons modèles que nous pourrions peut-être partager avec nos amis pour prendre un réel engagement . . . Certaines des questions de la salle demandent la preuve de cet engagement. Il est très simple de déterminer si quelqu'un est engagé ou s'il a simplement contribué, et c'est là que cette comparaison entre en jeu. Il suffit de penser au petit déjeuner qui se trouve devant nous la plupart des matins, c'est-à-dire du bacon et des oeufs; envers ce petit déjeuner, la poule a fait une contribution, mais c'est du cochon que vient l'engagement.

M. Charles Bradford (président, IAM Cares) : J'estime que mon rôle est de présenter le partenariat improbable entre les entreprises, les syndicats, les gouvernements et les clients qui travaillent ensemble.

La plupart des personnes ne savent pas que, depuis 40 ou 50 ans, mon syndicat international offre un programme qui fournit des chiens-guides et une formation aux handicapés visuels, sans frais, et qui existe depuis longtemps, ni que notre syndicat international a mis sur pied, il y a 10 ans, une société sans but lucratif connue sous le nom de IAM Cares, qui a placé plus de 11,000 handicapés graves — selon la classification gouvernementale — dans des emplois rémunérés.

Nous estimons donc que nous avons des ressources, pas seulement celles-là, mais des ressources au travail, comme notre système de délégués syndicaux, notre système législatif et les comités de santé et de sécurité. Nous disposons d'un grand nombre de ressources que nous pouvons offrir aux clients pour que ce partenariat fonctionne.

Dans les programmes dont j'ai parlé — IAM Cares, le programme des chiens-guides et QWA, ici à Vancouver et à Montréal, nous avons fait participer le client à titre de partenaire égal. Nous avons mis sur pied des comités consultatifs composés des clients, des partenaires d'entreprises, du syndicat et des fonctionnaires, pour que le programme soit plus efficace.

Ce sont des programmes de ce genre que nous tentons de donner en exemple d'un partenariat naturel entre le gouvernement, l'entreprise, les syndicats et le client. Ce partenariat peut être une réussite, et cela s'est effectivement produit. Il y a consensus sur le fait qu'il y a eu énormément de programmes-pilotes dont certains étaient bons. Dépoussiérons-les, finançons-les, cessons de parler et mettons-nous au travail.

Son Honneur la mairesse Jacquelin Holzman (ville d'Ottawa) : Permettez-moi maintenant de résumer tout cela en disant que nous étudions des façons de faire davantage avec moins de moyens et de reconnaître nos intérêts communs.

Dans notre séance, il y avait beaucoup de partenaires. Ils provenaient de l'entreprise, des syndicats, des associations de personnes handicapées, il y avait des spécialistes du domaine de l'emploi, quelques élus et, bien sûr des personnes handicapées. Nous avons travaillé à partir de certains postulats, notamment que ne rien faire nous coûte de l'argent, que depuis 20 ans les personnes handicapées se sont lentement intégrées au grand courant de la société, que nous ne voulons plus d'études, car il y en a eu assez et qu'on pourrait résoudre beaucoup de problèmes tout simplement en appliquant n'importe laquelle d'entre elles, que les personnes handicapées veulent faire partie de la population active. Nous avons également reconnu qu'il y aura pénurie de main d'œuvre et qu'il est rentable de travailler ensemble à améliorer la situation d'emploi des personnes handicapées. Nous avons intégré tout cela au climat économique auquel nous faisons face aujourd'hui, et probablement demain.

Nous avons conclu que les partenariats fonctionnent, et nous avons mentionné certains exemples. Le comité pour l'intégration des personnes handicapées et la semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées est un partenariat. Il y avait quelques programmes d'emploi, un à Hamilton-Wentworth et un à Ottawa, que je connais bien, Ligne 1000, un partenariat entre tous les intervenants, dont certains clients sont des employeurs tandis que d'autres sont des employés éventuels, et qu'il s'agit de réunir. Ce sont là des exemples de projets qui fonctionnent.

Dans l'ensemble, nous nous sommes concentrés sur cinq questions fondamentales. La première était l'extension, c'est-à-dire l'établissement de liens entre tous les intéressés.

La seconde était la sensibilisation, non seulement du grand public, mais aussi des employeurs, des patrons et des gestionnaires. La troisième était l'accès aux lieux de travail et les outils matériels nécessaires, qu'il s'agisse de fauteuils roulants, de téléphones ou d'imprimantes, les outils nécessaires pour que chacun soit en mesure de faire son travail.

La quatrième était la formation et l'éducation, qui sont nécessaires à tous pour trouver un travail, et donc nécessaires aux personnes handicapées. Le cinquième sujet était les pratiques de recrutement, les obstacles systémiques qui empêchent la personne de se rendre même à l'entrevue, de pouvoir lire les documents et remplir les formulaires.

Il fallait s'occuper de toutes ces barrières systémiques et de toutes ces pratiques de recrutement. Nous estimons également qu'il nous faut encore des programmes-pilotes pour faire la démonstration de façon novatrice de procédés et pour trouver de nouvelles solutions.

Enfin, nous formulons certaines recommandations à l'endroit du gouvernement, parce que ce processus s'adressait au gouvernement. Il faut appliquer des lois sur l'accessibilité. Le gouvernement fédéral devrait donner l'exemple. Il nous faut quelqu'un pour attirer l'attention. Nous estimons que le gouvernement fédéral devrait servir de modèle aux autres employeurs. Il y a beaucoup d'exemples. Nous voulions poursuivre cela.

Deuxièmement, nous voulons que le gouvernement fédéral abolisse les mesures qui dissuadent les gens d'exercer un emploi et assure des occasions de formation. Nous pourrions dresser une longue liste de mesures dissuasives, depuis les prestations qu'on reçoit en cas d'invalidité jusqu'aux sommes qu'on reçoit comme rémunération pour son travail. Il faudrait abolir bon nombre de ces mesures dissuasives.

Le système comporte tellement de cauchemars bureaucratiques qui doivent être rationalisés . . . Il faut simplifier nos politiques et nos programmes, les rendre plus cohérents et plus constructifs. Cinquièmement, il faut faciliter la création de partenariats partout au Canada et commencer à coordonner, entre les ministères, vos propres programmes et politiques.

Il s'agirait, en somme, d'élaborer des plans d'action pour faciliter d'emploi et éliminer les obstacles, de sorte qu'un plus grand nombre de personnes puisse obtenir et conserver un emploi. Cela exigera que le patronat, les syndicats et les services de réadaptation travaillent de concert pour former et réintégrer les travailleurs handicapés.

Ceci est particulièrement important en raison du vieillissement de la société. Il y aura de plus en plus de personnes handicapées, car nous vivons plus longtemps. Un plus grand nombre de personnes deviendront handicapées au travail. Comment allons-nous réagir à cela?

Nous estimons que les groupes et les associations de personnes handicapées devraient contrôler les résultats du gouvernement. Ce serait une bonne façon de concentrer les énergies au palier local.

NOTRE RECOMMANDATION

Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 12

Un comité de planification interministériel devrait, dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées, organiser une série de rencontres à l'échelle locale, provinciale et nationale, qui réuniraient des

représentants d'entreprises, d'associations d'employés, de syndicats et d'organisations de personnes handicapées, dans le but précis de cerner les domaines où des mesures de collaboration s'imposent en vue d'assurer l'intégration économique des handicapés. Ces rencontres devraient mettre l'accent sur les entreprises locales qui remportent du succès et qui peuvent servir de modèle à d'autres collectivités au Canada.

M. Dickinson : Dans une tribune comme celle-ci, il faut essayer de donner à chacun l'occasion de dire son mot et de participer à la discussion. De nos jours, il y a un nouveau mot à la mode dans les milieux administratifs : les macro-énoncés. Ce sont des déclarations générales sur les tendances et les problèmes, et l'on n'en vient jamais aux micro-énoncés, à l'examen des questions opérationnelles, du quotidien. C'est un peu comme une oeuvre de Picasso, qui, dans son abstraction, peut représenter différentes choses pour différentes personnes; quand on veut changer d'avis, il suffit d'aller revoir l'exposition et d'interpréter l'oeuvre différemment. Pour ma part, je serais plutôt un admirateur de Norman Rockwell, quelqu'un qui apprécie les choses mesurables et identifiables, celles qui obéissent à un budget et à un échancier. Celles qui me permettent d'expliquer aux autres ce que je veux dire, et qui m'obligent à rendre des comptes.

Sans vouloir vexer personne, tous nos gouvernements pourraient tirer une leçon importante du milieu artistique, et laisser de côté le style Picasso, avec ses abstractions et ses généralités, en faveur du style de Norman Rockwell dans leurs plans d'action et leurs stratégies.

Dans le débat sur la réforme des programmes sociaux et des systèmes de prestations des services qui doivent nous permettre de rationaliser nos programmes, il serait bon que nous abordions certains thèmes précis. Nous avons un pays, un programme politique national, et pourtant nos programmes sociaux sont morcelés; ils ne se ressemblent pas d'une province à l'autre, et même dans les Maritimes, d'une province à l'autre, le type et le niveau de soutien changent.

Lorsque vous demandez l'assistance sociale, vous obtenez quelque chose de différent selon votre adresse, votre âge, le type d'invalidité dans lequel on vous a classé, et sa cause — selon qu'il s'agit d'un accident au travail, ou d'un accident en rentrant du travail, ou selon que c'est une invalidité de naissance ou résultant d'une maladie; ou encore, selon que vous aviez une assurance privée ou bénéficiez de l'assurance sur les accidents de travail.

Nous avons maintenant une occasion de réformer le système, non pas dans le sens qu'il faut faire peur aux gens et les obliger à trouver de nouvelles sources de financement, mais plutôt dans le sens que nous pouvons prendre un système mal géré, qui a peu d'effets véritables à long terme sur la qualité de la vie des personnes atteintes d'une invalidité, et qu'en le gérant mieux, en s'appuyant peut-être sur l'esprit de collaboration fédéral-provincial qu'ont suscité les récents débats constitutionnels, et en donnant l'exemple à tous les niveaux, sans attendre que tout le monde accroche son wagon à la locomotive, on peut prendre chacun l'initiative et transformer cette idée en réalité.

Il nous faut un plan d'action concret sur les universités, les collèges communautaires, avec des budgets et des échanciers, afin d'éliminer les obstacles aux études, pour qu'un plus grand nombre d'étudiants atteints d'invalidité puissent non seulement entreprendre des études collégiales ou universitaires, mais les terminer et acquérir des compétences qui leurs soient utiles sur le marché du travail. Nous voulons que les gens soient embauchés et intégrés dans le marché du travail en plus grand nombre, non pas aux termes d'un programme d'équité en matière d'emploi, ou dans le cadre d'un projet pilote. Nous voulons que les gens soient engagés en dépit

de leur invalidité, et non à cause d'elle, car trop souvent, lorsque les fonds pour le projet spécial sont épuisés, le poste disparaît lui aussi; on ne peut pas parler dès lors d'une véritable intégration dans le marché du travail.

Il ne faut pas s'arrêter aux 13,2 p. 100 de la population que représentent les personnes atteintes d'invalidité, mais il faut songer aussi à vos amis, votre famille, vos parents, vos voisins. Les Canadiens sont nombreux à être directement et personnellement touchés par l'invalidité. Les personnes atteintes d'une invalidité ne représentent pas seulement une énorme source de travailleurs potentiels, mais aussi un groupe important de consommateurs, une grande force politique qui devrait peut-être songer à se mobiliser.

Il faut que les systèmes de soutien soient fondés non pas sur le type d'invalidité, mais plutôt sur le niveau d'aide dont vous avez besoin pour vous trouver sur un pied d'égalité avec les autres travailleurs; encore une fois, pour vous permettre d'obtenir le poste non pas en raison de votre invalidité, mais malgré elle. Il nous faudra aussi faire une meilleure promotion des événements positifs.

La société et la culture canadiennes sont à présent prêtes. Elles sont plus ouvertes que par le passé. Si l'on proposait un plan d'action, une stratégie de changement au niveau politique, on s'apercevrait — je pense — que le public y est favorable, et qu'il est prêt à l'appuyer non seulement en principe, mais, selon des sondages, à aller jusqu'à accepter une augmentation des impôts, si besoin était.

Si cet argent était affecté aux personnes handicapées, aux programmes qui leur permettront d'améliorer la qualité de leur vie, et non pas la qualité des régimes de pensions des députés, il y aurait là des sommes importantes qui pourraient être mieux utilisées.

On nous a consultés jusqu'à plus soif. On a créé assez de Picassos. Nous connaissons tous les problèmes. On a suggéré des solutions. Pourquoi attendre les prochaines élections? Pourquoi attendre la prochaine décennie spéciale? Agissons dès maintenant. J'espère que votre rapport ne se contentera pas d'aborder les problèmes, mais qu'il présentera aussi des solutions.

M. Keith Hambly (directeur administratif, A-WAY Express, Toronto): J'ai trouvé particulièrement encourageantes les paroles de votre groupe lorsque vous recommandez d'établir des partenariats avec des partenaires peu probables, bien que je préfère le terme de partenaires égaux. J'encourage (. . .) à recommander la collaboration avec des organismes qui, comme l'a dit Randy, ont réussi dans le monde des affaires, ou encore des organismes ou des entreprises qui ont été créés et qui sont gérés par des personnes atteintes d'une invalidité ou par des rescapés du système de santé mentale.

Les entreprises traditionnelles peuvent nous en apprendre long sur la commercialisation, les détails des opérations commerciales. Elles ont beaucoup à apprendre de nous dans le domaine de l'embauche, et certainement dans ce domaine dont on a beaucoup parlé cet après-midi, la responsabilisation des employés.

Mme Carr : On a beaucoup parlé du rôle des syndicats, et nous en avons d'ailleurs parlé dans notre groupe, mais on a aussi dit que le patronat doit s'engager fermement à changer les attitudes et à créer des possibilités d'emploi.

Sachez que l'égalité des chances ne nous suffit pas. Nous réclamons davantage, parce que nous savons bien ce que cela veut dire. Ça veut dire qu'on vous donnera le minimum et que vous resterez bloqués là à tout jamais. Ce n'est pas ce que nous recherchons.

Dr David Symington (Département de médecine physique et de réadaptation, aile Burr, Hôpital général de Kingston) : Ce dont nous avons surtout besoin aujourd'hui, c'est d'un objectif national, et cet objectif doit la réduction du taux de chômage parmi les personnes frappées d'invalidité qui sont capables de travailler, jusqu'à le ramener au même niveau que le taux établi pour la population en général.

Je ne pense pas que ce soit possible, mais je pense qu'en ventilant ces chiffres et en les publiant par ville et par région, on lancerait un défi, on donnerait un sentiment de compétitivité, on créerait la volonté que recherche ce groupe. La gageure ne doit pas nous effrayer. Nous n'avons pas peur, n'est-ce pas, de nous fixer un objectif concret, comme l'a demandé Randy. Je ne doute pas que nous soyons prêts à nous concurrencer, de ville à ville, de province à province, pour voir qui fait le plus, pour tirer la leçon des expériences de chacun et parvenir ainsi à offrir une vie meilleure aux personnes handicapées.

M. Gary McPherson (Conseil du premier ministre sur la condition des personnes atteintes d'invalidité, province de l'Alberta) : Je tiens à souligner ce qu'a déjà dit Randy. Venant de l'Alberta, je crois que nous éprouvons, dans l'Ouest, les sentiments qu'il a décrits pour l'Est. On peut faire, sans tarder, rationaliser et harmoniser toutes les politiques et tous les programmes aux échelons fédéral et provincial. Sans cela, quoi que nous décidions ici, nous n'obtiendrons qu'un résultat de 10 p. 100.

Vous savez ce que je pense d'une stratégie nationale. Selon moi, c'est là que se situe le point faible; nous ne nous attaquons pas à la cause du problème; nous nous contentons d'appliquer un pansement tandis que le malade se meurt.

M. Len Mitchell (président, Association canadienne des sourds) (interprétation du langage gestuel) : Nous avons parlé de partenariat et de participation paritaire. Je constate et je suis convaincu qu'il est possible d'atteindre ces objectifs. Nous avons également employé le terme de «consensus»; nous avons dit en effet que nous allions essayer de réaliser un consensus.

J'ai remarqué que la nécessité d'un changement d'attitudes est un sujet qui est constamment revenu sur le tapis au cours de la journée, et c'est un problème dont il est question depuis des années. Il faut effectivement changer les attitudes, mais pourquoi celles-ci n'ont-elles pas évolué? Il faut se demander pour quelle raison les attitudes n'ont pas encore changé.

M. Gray : Je représente des petites entreprises de toutes les régions du pays. Ces petites entreprises constituent pour ainsi dire le noyau des différentes collectivités du pays. Elles sont la poutre maîtresse de l'édifice national. Il se trouve des entrepreneurs qui sont atteints d'invalidité et eux engagent des personnes handicapées. Je vous recommande par conséquent de ne jamais oublier qu'il faut agir à l'échelon local pour arriver à résoudre ces problèmes. C'est au sein des collectivités que l'on trouve nos gens.

Mme Katawne : Il serait bon pour tout intervenant que le gouvernement fédéral, dans le cadre de son programme de relance économique, étudie les secteurs qui sont en expansion — il y en a quelques-uns; il pourrait alors inviter les représentants de ces secteurs à discuter avec des représentants des personnes handicapées du rôle qu'ils jouent dans leur vie . . . Dans le cadre de leur stratégie, les grandes entreprises ne doivent pas oublier les personnes handicapées. Ceux qui veulent mettre sur pied une petite entreprise, qu'ils soient handicapés ou non, veulent savoir quelles sont leurs perspectives et leurs débouchés et il est bon de savoir quels sont les secteurs en expansion . . . Je pense que systématiquement, le gouvernement fédéral pourrait donner une certaine orientation pour ce qui est des études, du renouvellement économique et de la croissance industrielle.

Mme Warick : J'aimerais que le premier ministre en prenne l'initiative étant donné le chevauchement des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il s'agit ici de préoccupations globales. Si nous voulons sérieusement apporter des changements, nous devons nous intéresser à la fois aux transports, au logement, au soutien du revenu et à la fiscalité. Le problème doit être abordé à grande échelle.

Mme Westland : Il s'agit en fait réellement d'une sorte de jeu de l'oie. On réussit à faire avancer un peu les questions touchant les handicapés, on gagne quelques cases, puis, tout d'un coup, on repart en arrière, mais quelquefois pas aussi loin que la fois précédente.

Cette progression dépend beaucoup de la lutte permanente entre la mise en oeuvre d'une politique sociale et le règlement de problèmes économiques. Le parcours semble être économique alors que notre pion de politique sociale avance et recule au fur et à mesure. Peut-être devons-nous nous montrer plus créatifs et plus souples dans la façon d'allier politique sociale et économique . . . Il faudrait que nous commencions à voir où elles peuvent se rejoindre plutôt que ce qui les distingue.

NOTRE RECOMMANDATION

Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 13

Afin d'éliminer les cas de double emploi et de chevauchement qui existent dans les politiques, les lois et les programmes qui s'adressent aux handicapés au Canada, le gouvernement fédéral devrait inscrire la situation des handicapés à l'ordre du jour de la prochaine conférence des premiers ministres, qui traitera des questions économiques et sociales. Le gouvernement fédéral devrait également encourager les provinces à se joindre à un groupe de travail formé de représentants gouvernementaux, du milieu des affaires, d'associations syndicales et de personnes handicapées, qui entreprendra un examen approfondi des obstacles auxquels se heurtent les handicapés sur le plan économique et social et sur celui de l'éducation, obstacles qui entravent leur intégration. Ce groupe de travail aura pour mandat, entre autres, d'examiner la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées, et de trouver des moyens d'instituer un financement individualisé pour toutes les personnes handicapées.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

Le gouvernement devrait de toute urgence prendre des mesures en vue de favoriser l'intégration des personnes handicapées au marché du travail, qui est actuellement en évolution. Ces mesures devraient tenir compte des tendances démographiques, du transfert d'emplois vers le secteur des services et de la pénurie prévue de travailleurs qualifiés. (page 7)

RECOMMANDATION 2

Le gouvernement fédéral devrait prévoir et encourager la mise sur pied de programmes d'études et de formation pour les personnes handicapées. Il devrait s'attacher à rehausser le niveau de scolarité global des handicapés et faire disparaître l'analphabétisme. Pour ce qui est de la formation postsecondaire, le gouvernement devrait collaborer avec l'Association nationale des étudiants handicapés et l'Association des universités et collèges du Canada. C'est aux collectivités que devrait revenir la responsabilité de faire connaître et d'offrir ces programmes. (pages 9–10)

RECOMMANDATION 3

Le gouvernement fédéral devrait entreprendre un examen global de ses politiques, programmes et lois et préparer un plan d'action visant à :

- a. abolir toutes les mesures qui dissuadent les handicapés de suivre des cours de formation et d'exercer un emploi.
- b. rendre toutes les activités du gouvernement conformes aux dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Ce plan d'action devrait être rendu public au plus tard le 1^{er} décembre 1994. (page 12)

RECOMMANDATION 4

Le gouvernement fédéral devrait s'inspirer de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones pour élaborer une stratégie canadienne de développement économique des personnes handicapées, et ce, en vue de faciliter l'accès aux capitaux et de favoriser l'esprit d'entreprise ainsi que l'autonomie financière des handicapés. Cette stratégie devrait être assortie d'un programme d'études et de formation en gestion qui permettrait aux handicapés d'acquérir les compétences nécessaires pour créer et exploiter des petites entreprises. (page 15)

RECOMMANDATION 5

Le gouvernement fédéral devrait encourager les handicapés à jouer un rôle actif au sein des commissions consultatives économiques et des comités qui s'occupent de dossiers économiques. Les personnes handicapées doivent contribuer à l'élaboration de solutions aux problèmes économiques, ainsi que de propositions les concernant. (page 18)

RECOMMANDATION 6

Forte du succès remporté grâce aux mesures prises en faveur des femmes, des autochtones et des jeunes, la Banque fédérale de développement devrait diriger des services financiers, de consultation en gestion, de planification et de formation vers les handicapés qui veulent se lancer en affaire dans le cadre d'un programme qui devrait être mis sur pied au plus tard le 1^{er} décembre 1993. (page 18)

RECOMMANDATION 7

Le ministère fédéral de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie devrait organiser des rencontres entre des gens ayant réussi dans leur domaine et des handicapés pour qu'ils puissent discuter de problèmes et trouver ensemble des solutions. Le ministère devrait à cet égard offrir des services d'orientation et d'encadrement aux handicapés. Il devrait en outre collaborer avec le Secrétariat d'État en vue de mettre sur pied un programme qui viserait à sensibiliser les gens d'affaires aux obstacles auxquels se heurtent les handicapés et aux solutions qui permettraient leur pleine intégration dans le milieu des affaires. (page 18)

RECOMMANDATION 8

Statistique Canada devrait, en consultation avec les ministères de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et de la Consommation et des Affaires commerciales, préparer un ensemble exhaustif de données statistiques donnant un profil exact du marché que constituent les personnes âgées et les handicapés. Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie ainsi que le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales devraient s'attacher à communiquer ces données d'une manière active (par exemple au moyen de colloques, d'envois postaux et d'une ligne ouverte), tout comme ils assurent la promotion du tourisme auprès des personnes âgées. Un plan d'action visant la diffusion de ce profil auprès de tous les fabricants et fournisseurs canadiens de produits et de services devrait être rendu public au plus tard le 31 décembre 1993. (page 24)

RECOMMANDATION 9

Le gouvernement fédéral devrait mettre sur pied un groupe de travail formé de représentants des ministères de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, de la Consommation et des Affaires commerciales et d'autres ministères touchés, ainsi que de représentants du milieu des affaires, d'associations de gens d'affaires, et d'organisations de personnes âgées et d'handicapés. Ce groupe de travail devrait avoir pour mandat d'examiner le marché sans cesse grandissant que représentent les personnes âgées et les handicapés, et d'analyser les moyens d'y avoir accès. Le groupe de travail devrait également trouver des moyens d'appliquer à d'autres produits et services les modifications actuellement apportées à certains produits afin de tenir compte des besoins des personnes âgées et des handicapés. Il devrait soumettre un rapport au plus tard le 1^{er} décembre 1994. (page 25)

RECOMMANDATION 10

Le gouvernement fédéral devrait prendre des mesures afin de permettre aux personnes âgées et aux handicapés de participer à toutes les étapes de la conception, de la commercialisation et de la fabrication des produits de

consommation. Il devrait entre autres favoriser la recherche et la création de produits pouvant être utilisés par tous; sensibiliser les détaillants à l'importance d'établir des stratégies de commercialisation et des programmes de formation qui tiennent compte des besoins des usagers. Les entreprises qui s'inspirent des normes établies de concert avec les handicapés et les personnes âgées pour concevoir, créer ou commercialiser des produits accessibles à tous devraient pouvoir utiliser un symbole permettant d'identifier ces produits et services. Pour souligner leurs efforts exceptionnels, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie devrait, dans le cadre de son programme de subventions, soutenir les efforts des associations de gens d'affaires. Il devrait donner l'exemple en prévoyant, dès 1994, des subventions pour les gens d'affaires qui créent des produits conçus pour être utilisés par tous. (page 25)

RECOMMANDATION 11

Le gouvernement fédéral devrait, en priorité et de concert avec les associations de gens d'affaires, de personnes âgées et d'handicapés, entreprendre un examen immédiat des lois, des directives et des règlements existants qui facilitent l'accès aux produits et services de consommation aux handicapés. Cet examen devrait commencer par le Code national du bâtiment. Le rapport devrait être rendu public au plus tard le 1^{er} décembre 1994 et englober des recommandations prévoyant l'adoption de normes nationales qui peuvent être appliquées dans toutes les instances du Canada. (page 25)

RECOMMANDATION 12

Un comité de planification interministériel devrait, dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées, organiser une série de rencontres à l'échelle locale, provinciale et nationale, qui réuniraient des représentants d'entreprises, d'associations d'employés, de syndicats et d'organisations de personnes handicapées, dans le but précis de cerner les domaines où des mesures de collaboration s'imposent en vue d'assurer l'intégration économique des handicapés. Ces rencontres devraient mettre l'accent sur les entreprises locales qui remportent du succès et qui peuvent servir de modèle à d'autres collectivités au Canada. (pages 30-31)

RECOMMANDATION 13

Afin d'éliminer les cas de double emploi et de chevauchement qui existent dans les politiques, les lois et les programmes qui s'adressent aux handicapés au Canada, le gouvernement fédéral devrait inscrire la situation des handicapés à l'ordre du jour de la prochaine conférence des premiers ministres, qui traitera des questions économiques et sociales. Le gouvernement fédéral devrait également encourager les provinces à se joindre à un groupe de travail formé de représentants gouvernementaux, du milieu des affaires, d'associations syndicales et de personnes handicapées, qui entreprendra un examen approfondi des obstacles auxquels se heurtent les handicapés sur le plan économique et social et sur celui de l'éducation, obstacles qui entravent leur intégration. Ce groupe de travail aura pour mandat, entre autres, d'examiner la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées, et de trouver des moyens d'instituer un financement individualisé pour toutes les personnes handicapées. (page 34)

Liste des participants au Forum parlementaire du 30 mars 1992, *Des choix rentables pour tous*

Aitkens, Andrew, directeur de la recherche, *One Voice — Canadian Seniors Networks Inc.*

Ayotte, Alfred, gérant principal, ARCOR

Barry, Jean-Denis, Chambre de commerce du Canada

Battock, Adrian, président, *Crimes Compensation Board*

Beaulieu, Sylvain, directeur général, Kéroul

Bickenbach, Gerry, Département de philosophie, Université Queen

Bourgeois, Valérie, vice-présidente générale, *International Association of Machinists and Aerospace Workers*

Bradford, Charles E., président, *IAM Cares — Aim Croit*

Carbonneau, Claudette, vice-présidente, Confédération des syndicats nationaux

Carbonneau, Serge, directeur général, Groupe RCM Inc.

Carr, Shirley, présidente, Congrès du travail du Canada

Cecuttie, Dr Albert, directeur des ressources humaines, TV Ontario

Chard, Penny, vice-président, Opérations, Banque de Montréal (Toronto)

Charness, Susan

Cohen, Ray, éditeur, *Magazine Abilities*

Coughlin, Joe, président, *Simu Management*

Crawford, Cameron, *The Roher Institute*

Desjardins, André, Fédération des travailleurs du Québec

Dickinson, Randy, directeur exécutif, *Premier's Council on Health Strategies*
(Nouveau-Brunswick)

de Laurentis, Joanne, Association canadienne des banquiers canadiens

Delisle, June C.

Desormaux, Nicole, vice-présidente, Fédération des travailleurs du Québec

Dillon, John, associé principal, *Business Council on National Issues*

Engel, Rudy, président directeur général, *Rogers Cable Limited*

Enns, Henry, président, *Disabled Persons International*

Eutenier, Laurence, *Integration Employment Consulting Services*

Fell, Don, président, *Fell-Fab International*

Fudge, Derek, représentant national (recherche)

Gagnon, Denise, Fédération des travailleurs du Québec

Gallant, Marlene, directeur des ressources humaines, de l'équité en matière d'emploi et de la dotation, Bell Canada

Garon, Jacques, directeur de la recherche socio-économique, Conseil du patronat du Québec

Gray, Brien, vice-président, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Guillemette, Jacques, directeur, Contrôle et règlement groupe Sunlife

Haire, Don, président, *Voyageur Colonial Limited*

Hambly, Keith, directeur exécutif, *A-WAY Express*

Holzman, Jacquelin, mairesse d'Ottawa, Ville d'Ottawa

Horner, Patricia, directeur général, *Corporate Policy and Planning*

Jaeger, Judy, directeur, Emploi et équité salariale, Banque impériale de commerce

Katawne, Mona, directeur, *Manitoba Telephone System*

Law, Alvin, expert-conseil

Lawson, James D., assistant gérant principal, Banque Toronto Dominion

Little, Steven, directeur, *Community Initiatives, Office for Disabilities Issues*

Mitchell, Len, président, Semaine nationale de l'intégration des personnes handicapées; et ex-président de l'association canadienne des sourds

Landry, Robert, *Imperial Oil Ltd.*

Main, Terry, agent, Banque de la Nouvelle-Écosse

Mallett, Aznive, directeur exécutif, *Placement Assistants to the Disabled*

MacDonald, Gerry, expert-conseil

McKenzie, Dr Ross, *Chief Medical Officer, Sunlife Insurance Ltd.*

McPherson, Gary, *Premier's Council on the Status of Persons with Disabilities (Alberta)*

Mungall, Lynda A., vice-présidente, *Sedwick James Consulting Group*

Pitfield, Robert, vice-président principal, Banque de la Nouvelle-Écosse

Provencher, Michel

Raskin, Carl, Bureau International du travail

Symington, Dr David, Département de réhabilitation, Hôpital général de Kingston

Thiele, Paul, *Premier's Advisory Council for Persons with Disabilities (Colombie-Britannique)*

Thomas, Ken, président, *Aboriginal Economic Development Board*

Trudeau, Marie, chef, Exécution du programme, Secrétariat d'État

Warick, Ruth, directrice, Centre de ressource des déficiences, Université de la Colombie-Britannique

Westland, Joan, expert-conseil; et membre, *Canadian Labour Force Development*

White, Lynda, gérante, Programme d'équité en matière d'emploi, Banque Royale du Canada; et présidente du conseil d'administration, Conseil canadien du travail et de la réhabilitation

Mandorla, Gary, expert-consultant

McKenzie, Dr Rose, Cycle Manager, Office of the Registrar

Mohrson, Gary, Premier's Office for the Status of Women (with consultation)

Mungall, Linda A., vice-president, Saskatchewan Council on the Status of Women

Priddy, Robert, new-entrant program, Budget and Finance

Provancher, Michel

Rustin, Carl, Bureau International du Travail

Smyngton, Dr David, Department de réhabilitation, Institut québécois de la réhabilitation

Tiele, Paul, Premier's Advisory Council for Persons with Disabilities (National Development)

Therrien, Jean, Directeur, Agence québécoise de développement social

Tyden, Marie, chef, Équipe du programme, Secrétariat d'État

Wach, Ruth, directrice, Centre de recherche des déficiences, Université de la Colombie-Britannique

Westland, Joan, expert-consultant, Centre canadien pour l'éducation

White, Lynda, directrice, Programme d'études étudiantes, Bureau de l'école, Université de l'Alberta

White, Lynda, directrice, Conseil canadien de la réhabilitation, Conseil canadien de la réhabilitation

White, Lynda, directrice, Conseil canadien de la réhabilitation, Conseil canadien de la réhabilitation

White, Lynda, directrice, Conseil canadien de la réhabilitation, Conseil canadien de la réhabilitation

White, Lynda, directrice, Conseil canadien de la réhabilitation, Conseil canadien de la réhabilitation

White, Lynda, directrice, Conseil canadien de la réhabilitation, Conseil canadien de la réhabilitation

White, Lynda, directrice, Conseil canadien de la réhabilitation, Conseil canadien de la réhabilitation

White, Lynda, directrice, Conseil canadien de la réhabilitation, Conseil canadien de la réhabilitation

White, Lynda, directrice, Conseil canadien de la réhabilitation, Conseil canadien de la réhabilitation

White, Lynda, directrice, Conseil canadien de la réhabilitation, Conseil canadien de la réhabilitation

White, Lynda, directrice, Conseil canadien de la réhabilitation, Conseil canadien de la réhabilitation

White, Lynda, directrice, Conseil canadien de la réhabilitation, Conseil canadien de la réhabilitation

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport dans les 150 jours suivant son dépôt.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules n^{os} 15, 32 et 39 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

BRUCE HALLIDAY, député

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité a été le gouvernement en ce qui concerne la réponse globale au présent rapport dans les 150 jours suivant son dépôt.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents (fascicules n° 15, 16 et 17) qui composent le présent rapport est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

BRUCE HALLIDAY, député

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 8 JUIN 1993

(65)

[Traduction]

Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées se réunit aujourd'hui à 15 h 43, dans la pièce 536 de l'édifice Wellington, sous la présidence de Bruce Halliday (*président*).

Membres du Comité présents: Louise Feltham, Bruce Halliday, Jean-Luc Joncas, Allan Koury et Neil Young.

Membre suppléant présent: Jim Jordan remplace Beth Phinney.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: William Young, attaché de recherche.

Témoins: De la Coalition des organisations provinciales ombudsman des handicapés (COPOH): Francine Arsenault, présidente; Laurie Beachell, coordonnatrice nationale. De l'Association nationale des étudiants handicapés au niveau postsecondaire: Frank Smith, coordonnateur. Du Conseil canadien des aveugles: Geraldine Braak, présidente. De l'Association canadienne des centres de vie autonome: Tracy Walters, directeur administratif. De l'Association canadienne pour l'intégration communautaire: Norma Collier et Pierre Quenneville, membres du Conseil d'administration. De l'Association des sourds du Canada: Fern Elgar.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108 (3) b) du Règlement, le Comité poursuit l'étude de l'intégration économique des handicapés. (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 13 juin 1992, fascicule n° 2*).

Le Comité reprend l'examen de son projet de rapport sur le Forum parlementaire de 1992 intitulé : Des choix rentables pour tous.

Sur motion de Neil Young, appuyé par Allan Koury, il est convenu – Que le projet de rapport, tel qu'il a été modifié (Septième rapport du Comité), et sa composante vidéo soient adoptés et que le président les présente à la Chambre.

Sur motion de Jim Jordan, appuyé par Neil Young, il est convenu – Que le président soit autorisé à apporter au rapport les changements jugés nécessaires quant à la rédaction et à la forme, sans en altérer le fond.

Sur motion de Allan Koury, appuyé par Jim Jordan, il est convenu – Qu'en application de l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer, dans les 150 jours, une réponse globale à son rapport.

Sur motion de Neil Young, appuyé par Allan Koury, il est convenu – Que, outre les 850 copies imprimées par la Chambre, le Comité fasse imprimer 2 150 copies de son rapport.

Sur motion de Allan Koury, appuyé par Jim Jordan, il est convenu – Que le président soit autorisé à distribuer au total 500 copies de la composante vidéo du rapport aux chefs d'entreprise et dirigeants syndicaux.

À 17 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Lise Laramée

